

**Conseil de Communauté****Publié le : 07/10/2026****Séance du jeudi 24 septembre 2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCC (à compter de la question n°9), M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAUT (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULO CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOU (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chernaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Mazeroles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre :** M. Hervé PONT, **Nancray :** Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Etaient absents : **Besançon :** Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC, M. Patrick VERDIER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :**

M. Philippe PERNOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCQ à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCAERT à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djilali SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00259

Rapport n°33 - Poursuite du projet MIAM - Convention de partenariat avec l'ADEAR de Haute-Saône pour le projet CEFACILS

Délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Poursuite du projet MIAM - Convention de partenariat avec l'ADEAR de Haute-Saône pour le projet CEFACILS

Rapporteur : Mme Céline TRONCIN-VERGEY, Conseillère Communautaire Déléguée

	Date	Avis
Commission n°6	16/09/2026	Favorable
Bureau	17/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, Grand Besançon Métropole s'est engagé en 2025 dans le projet MIAM « Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et Mangeurs », financé par l'Etat, afin de renforcer son action de lutte contre la précarité alimentaire. Le projet MIAM a permis la mise en place et l'expérimentation d'un groupement d'achat entre des producteurs du territoire et des associations d'aide alimentaire en 2026. Le dispositif MIAM arrive à son terme fin 2026. Le présent rapport a pour objet de pérenniser le groupement d'achat créé sur GBM par la signature d'une convention de partenariat avec l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (Adear).

I - Contexte

Depuis 2004, Grand Besançon Métropole mène des actions visant à développer l'agriculture péri urbaine à travers, notamment, la création d'une pépinière d'activité maraîchère en 2014. En 2019, Grand Besançon Métropole s'est engagé dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin de renforcer son action et fédérer les acteurs locaux. Ce PAT compte 12 partenaires qui ont pour ambition d'agir en faveur de :

- la santé, la qualité de l'alimentation et l'insertion sociale,
- l'aménagement équilibré du territoire, la transition énergétique et écologique,
- l'emploi et l'économie locale.

Labellisé niveau 2 par le ministère de l'agriculture en 2024, le PAT de Grand Besançon Métropole s'inscrit en cohérence avec les nouveaux critères définis par la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC). A ce titre, les engagements pris en matière de « précarité alimentaire et justice sociale » doivent être renforcés.

En 2025, Grand Besançon Métropole s'est donc engagé dans le dispositif MIAM (« Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et Mangeurs ») qui vise à faire émerger et accompagner des initiatives locales qui contribuent à la fois au développement des circuits alimentaires de proximité, au soutien de l'agriculture locale et à la lutte contre la précarité alimentaire. Ce dispositif, financé par l'Etat et la région, met à disposition des collectivités locales une ingénierie de projet et des outils.

Ce dispositif a permis de faire émerger deux actions concrètes sur le territoire de Grand Besançon Métropole qui font actuellement l'objet d'une expérimentation :

- La création d'un jardin solidaire à Mamirolle, destiné à produire des denrées alimentaires tout en favorisant l'implication des habitants et des structures partenaires.
- La mise en place d'un groupement d'achat permettant de faciliter les relations commerciales entre les producteurs locaux et les structures d'aide alimentaire avec un double objectif : sécuriser les revenus des producteurs locaux et améliorer l'accès à des produits locaux de qualité pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Le dispositif MIAM arrivant à son terme en décembre 2026, GBM souhaite consolider et pérenniser le groupement d'achat en s'associant au projet CEFACILS.

II- Pérennisation du groupement d'achat local dans le cadre du projet CEFACILS :

Le groupement d'achat local issu du projet MIAM est aujourd'hui en cours d'expérimentation : il met en relation une dizaine de producteurs locaux (maraîchers et boulangers) avec des acteurs de l'aide alimentaire (Croix Rouge, Banque Alimentaire, COP1 et BAF) qui mobilisent une enveloppe annuelle globale de 50 000 € dédiée à l'achat de denrées auprès des producteurs locaux.

Plusieurs partenaires institutionnels, dont GBM, sont également mobilisés (Chambre d'Agriculture 25-90, BIO BFC, DDT 25, CD 25).

Afin de poursuivre l'expérimentation et, à terme, pérenniser le groupement d'achat, il est proposé de s'associer au projet CEFACILS (Construire par l'Expérimentation des Filières Agricoles et Commerciales Innovantes, Locales et Solidaires) porté par l'ADEAR de Haute-Saône et plusieurs acteurs régionaux¹.

Le projet CEFACILS, de dimension régionale, bénéficie d'un financement européen au titre du FEADER, couvrant 80 % des dépenses de fonctionnement, soit 356 284,17 € sur un budget prévisionnel de 445 355,22 € (en attente de confirmation). Il a pour objectif de structurer des filières agricoles locales innovantes et solidaires, en accompagnant les producteurs vers de nouveaux débouchés économiques.

Il prévoit plusieurs territoires d'expérimentation en Bourgogne-Franche-Comté :

- En Haute-Saône, autour de l'approvisionnement des collèges en œufs et viande bovine locale, ainsi que de l'aide alimentaire en viande bovine et en fruits et légumes biologiques et locaux ;
- Dans le Jura, sur les filières viande bovine et légumes à destination des collèges et de la grande distribution ;
- Dans la Nièvre, à travers le développement de marchés publics portant sur six filières pour l'approvisionnement des collèges et des cuisines centrales ;
- Sur le territoire de Grand Besançon Métropole, avec la consolidation de l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire en fruits et légumes locaux.

Il est donc proposé de conventionner pour une durée de 2 ans à compter du 02/11/2026.

¹ l'ADEAR 70, le CERD, l'Institut Agro Dijon, le Conseil départemental de la Haute-Saône, la SCIC Ensemble Bi'Eau, Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté, la Confédération paysanne du Doubs et du Territoire de Belfort ainsi que cinq producteurs et productrices impliqués dans les expérimentations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **Approuve la signature d'une convention de partenariat dans le cadre du projet CEFACILS visant à poursuivre l'expérimentation de la centrale d'achat**
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

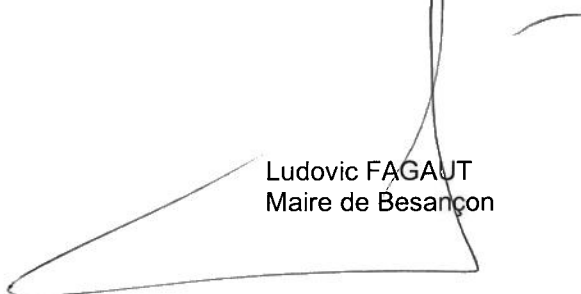
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Emile BOURGEOIS
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Entre

« **L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de Haute-Saône (ADEAR70)** », représenté par M. Michel GAINNET en qualité de Président, ci-après dénommé « CHEF DE FILE »,

Adresse du chef de file : 4 cours François Villon, 70000 VESOUL

N°SIRET : 408 155 109 00015

Et

« **L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)** », représenté par Madame Anne-Lucie WACK en qualité de Directrice générale, ici représenté par Madame Hélène POIRIER au titre de son école **l'Institut Agro Dijon**, en sa qualité de Directrice, , ci-après dénommé « partenaire n°1 »,

Adresse du siège : 42 rue Scheffer, 75016 PARIS

Adresse de l'Institut Agro Dijon : 26 Bd Docteur Petitjean BP 87999 - 21079 DIJON Cedex

N°SIRET : 130 026 222 00013 (siège) / 130 026 222 00104

« **Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification (CERD)** », représenté par M.Samuel DELOBBE en qualité de Président, ci-après dénommé « partenaire n°2 »,

Adresse du partenaire : 40 rue des Fosses, 58290 MOULINS-ENGILBERT

N°SIRET : 377 954 540 00045

« **Confédération paysanne du Doubs et Territoire de Belfort** », représenté par Mme.Adeline SIMON en qualité de Porte-parole, ci-après dénommé « partenaire n°3 »,

Adresse du partenaire : 26 grande rue, 25580 Etalans

N°SIRET : 421 304 742 00032

« **Secours Populaire Français** », représenté par Dominique Dürrleman en qualité de Secrétaire Générale, ci-après dénommé « partenaire n°4 »,

Adresse du partenaire : 2 rue René Pataille, 70000 VESOUL

N°SIRET : 484 215 934 00049



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

« **SCIC Ensemble Bi'Eau** », représenté par M.Frédéric LEVEQUE en qualité de Président, ci-après dénommé « partenaire n°6 »,

Adresse du partenaire : 55 rue basse, 39570 CONLIEGE

N°SIRET : 902 615 897 00029

« **Les producteurs et productrices** », ci-après dénommés « partenaire n°6 », représentés par :

- Marc ALLEMAND en qualité de gérant du GAEC des graviers,
 - Adresse du partenaire : 1 grande rue, 70170 CONFLANDEY
 - N°SIRET : 331 253 864 00028
- Sébastien THIERRY en qualité de gérant de l'EARL Les vergers de Mamie Cocotte,
 - Adresse du partenaire : 33 grande rue, 70500 BETAUCOURT
 - N°SIRET : 890 798 473 00017
- David NEUT en qualité de gérant de représentant légal de l'EI NEUT DAVID,
 - Adresse du partenaire : 1 rue des Charrières, 70170 SCYE
 - N°SIRET : 903 620 748 00017
- Isabelle CERISIER en qualité de gérant de l'EI LA GRANGE MELOT,
 - Adresse du partenaire : La Grange Melot, Lieu-dit Les Granges, 25620 LA CHEVILLOTTE
 - N°SIRET : 811 864 438 00015
- Samuel DELOBBE en qualité de gérant de l'EI LE PORC QUI BROUTE,
 - Adresse du partenaire : 40 route du Canal, 58110 AUCHUN
 - N°SIRET : 824 054 571 00016

« **Conseil départemental de Haute-Saône** », représenté par M.Laurent SEGUIN en qualité de Président, ci-après dénommé « partenaire n°7 »,

Adresse du partenaire : 23 rue de la préfecture, 70000 VESOUL

N°SIRET : 227 000 015 00015



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

« **Grand Besançon Métropole** », représentée par M.Ludovic FAGAUT en qualité de Président, ci-après dénommé « partenaire n°8 »,

Adresse du partenaire : 4 rue Gabriel Plancon, 25000 BESANCON

N°SIRET : 242 500 361 00017

« **Manger Bio BFC** », représenté par M.Alexandre BREJEAN en qualité de Président, ci-après dénommé « partenaire n°9 »,

Adresse du partenaire : 2 rue de Skopje, 21000 DIJON

N°SIRET : 852 072 206 00059

VU :

- l'arrêté n° 2026-B-24438 Portant sur les modalités d'attribution des subventions FEADER de l'intervention régionale « Soutien à l'émergence et au fonctionnement des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) », déclinée de l'intervention 77.01 du Plan Stratégique National en Bourgogne-Franche-Comté ;
- la demande d'aide au titre du Plan Stratégique National 2023-2027, adressé par le chef de file, en date du **28/05/2026**, pour l'opération partenariale GO PEI « **CEFACILS** ».

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de coopération entre le « chef de file » et les partenaires de l'opération mentionnés ci-dessus. Elle définit les obligations et responsabilités respectives des signataires dans le cadre de la réalisation de l'opération citée en objet.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention reste en vigueur a minima pendant toute la durée de validité de la décision attributive (date limite pour la réalisation de l'opération) et des engagements qu'elle produit.

La convention reste en tout état de cause en vigueur tant que le « chef de file » ne s'est pas pleinement acquitté de ses obligations envers l'autorité de gestion et tant que le chef de file et ses



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

partenaires ne se sont pas acquittés de leurs obligations réciproques, telles que définies dans la présente convention.

La présente convention devient caduque si l'opération collaborative ne fait l'objet d'aucune décision attributive d'aide.

Article 3 : Présentation de l'opération partenariale et de ses modalités financières

3.1 Présentation de l'opération partenariale

L'opération partenariale a pour objet : Le lancement du dispositif PAT en 2014, la loi EGAlim (2018 puis 2024) ou encore la création du programme « Mieux manger pour tous » (2023) matérialisent la volonté des acteurs publics de travailler à une politique de reterritorialisation de l'offre et de la demande alimentaire, en particulier face aux limites en termes de soutenabilité du système alimentaire agro-industriel et aux besoins actuels de transition vers un système alimentaire permettant une accessibilité à une alimentation saine pour toutes et tous.

Cependant, les objectifs fixés par certains dispositifs tels que la loi EGAlim (60 % de produits de qualité en restauration collective dont 20 % de produits Bio depuis le 1er janvier 2024), ne sont en réalité pas ou difficilement atteints dans de nombreux territoires à l'heure actuelle. Cela s'explique notamment par le manque de volumes disponibles localement et les contraintes logistiques des producteurs.

En parallèle, 95% de l'aide alimentaire est aujourd'hui fournie par l'agro-industrie et correspond à des produits de masse standardisés. A cela s'ajoute une baisse des dons avec de moins en moins de produits frais donnés aux associations, et une nécessité d'améliorer la qualité et la diversité des produits proposés.

Face à ces constats, le groupe opérationnel (GO) initialement composé de l'ADEAR70 (association de développement agricole), du CESAER (unité de recherche) et du Secours Populaire Français (association de solidarité impliquée dans l'aide alimentaire) rejoint par le CERD (association au service de la diversification agricole) et la Confédération Paysanne 25/90 (syndicat agricole) a d'abord proposé un projet PEI Emergence visant à expérimenter une forme innovante d'appui aux producteurs pour la recherche de nouveaux débouchés. Il s'agissait de tendre vers le montage de Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) pour répondre à de nouveaux débouchés en restauration collective et pour l'aide alimentaire.

Cette première phase conduit le GO à réfléchir à la possibilité de dupliquer cette expérience en mettant en place une évaluation co-conduite avec le CESAER et expérimentant sur d'autres



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

territoires (Jura, Doubs et Nièvre), avec de nouveaux producteurs et de nouveaux débouchés, le test mené en Haute-Saône réunissant 18 producteurs et 3 fédérations locales d'aide alimentaire (Secours Populaire, Croix Rouge, Restos du Cœur). Pour ce faire, le GO initial s'élargit, avec l'arrivée de nouveaux partenaires : des producteurs impliqués dans les expérimentations, le Conseil Départemental de Haute-Saône, Grand Besançon Métropole, MangerBio BFC ou encore la SCIC Ensemble Bi'Eau.

Le changement d'échelle dans la coordination par les structures d'appui implique une réflexion sur l'organisation de ce travail d'accompagnement dont l'objectif est de mutualiser les productions et débouchés puis la logistique. Cette mutualisation sera simplifiée par la création d'un outil numérique de gestion permettant de limiter l'intervention des structures accompagnatrices et de transformer les nouvelles expérimentations en un modèle autonome et duplicable tout en étant économiquement et juridiquement pérenne. La phase de Fonctionnement implique donc de créer une nouvelle forme d'appui et de structuration des producteurs pour leur permettre de répondre à de nouveaux marchés, en mutualisant les offres, les demandes et la logistique afin d'élaborer une méthode transposable à d'autres territoires.

La description détaillée de l'opération est présentée en annexe 1.

3.2 Modalités financières de l'opération partenariale

L'opération partenariale repose sur un plan de financement prévisionnel détaillé et ventilé entre partenaires joint en annexe 2. (annexe 2.1).

Ce plan de financement prévisionnel pourra être ajusté en cours de réalisation, avec l'accord des signataires de la présente convention dans le respect du plan de financement consigné dans la décision attributive de l'aide à l'opération et de ses éventuels avenants.

Le plan de financement de la décision attributive de l'aide est joint en annexe 2.2.

L'annexe 2.1 vise notamment à préciser les cofinanceurs sollicités dans le cadre de l'opération partenariale, et l'autofinancement que chacun des partenaires s'engagent à mobiliser. Pour les partenaires publiques ou reconnus de droit public, il est fait mention du fait que leur autofinancement appelle ou non du FEADER en contrepartie.

3.3 Comité partenarial ou comité de pilotage

Le chef de file met en place un comité de pilotage composé de tous les partenaires du projet jusqu'au terme des obligations de l'opération, chargé de suivre la mise en œuvre de l'opération partenariale dans le respect des délais, du plan de financement et de ses objectifs. Il est réuni à l'initiative de ses membres autant que de besoin.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Article 4 : Obligations et responsabilités du « chef de file »

Le chef de file réalise les actions prévues conjointement avec les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans la décision juridique attributive de l'aide.

Il est responsable de la coordination administrative et financière de l'opération. Il s'acquitte de toutes les obligations découlant de la convention attributive de l'aide, en particulier les obligations suivantes :

En matière de suivi administratif :

- Représenter tous les partenaires du projet auprès de l'autorité de gestion du programme et les tenir régulièrement informés de toutes les communications pertinentes de/avec l'autorité de gestion ;
- Assurer la coordination globale de l'opération, selon les modalités et les délais fixés dans la convention attributive de subvention et mettre en place le système de suivi nécessaire à cette coordination ;
- Être l'interlocuteur disponible pour toute demande officielle adressée par l'autorité de gestion et réagir rapidement, en accord avec les autres partenaires, à toute demande de cette dernière ;
- Démarrer et exécuter l'opération (en partenariat) avec les autres partenaires selon les modalités qui seront décrites dans la décision attributive de l'aide ;
- Transmettre aux partenaires toute information et tout document nécessaire au respect des dispositions en matière de publicité et d'information ;
- Mettre en place des mesures de communication et de publicité conformément à la réglementation en vigueur ;
- Réunir les indicateurs et livrables afférents à l'opération demandés par l'autorité de gestion ;
- Met en place un comité de pilotage.

En matière de suivi financier :

- Assurer le suivi et la coordination financière de l'opération ;



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- Préparer et consolider la ou les demandes de paiement. Pour cela il sollicite les partenaires pour qu'ils lui transmettent toute pièce justificative permettant d'établir la demande de paiement de l'aide. Il s'assure de la cohérence des données transmises par les partenaires avant transmission à l'autorité de gestion. Il produit et / ou consolide les états d'avancement accompagnés des justificatifs de dépenses, et le cas échéant les justificatifs de versements des cofinancements obtenus pour l'opération ;
- Verser les subventions reçues aux partenaires selon les modalités définies en article 8 ;
- Informer par écrit l'autorité de gestion des modifications du plan de financement ou de la nature de l'opération, validées par l'ensemble des partenaires ;
- Utiliser soit un système de comptabilité séparé, soit une codification comptable adéquate pour toutes les transactions relatives à l'opération.

En matière de contrôle :

- Se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par toute autorité chargée de la réalisation des audits et contrôles nationaux et communautaires ;
- Communiquer aux partenaires et coordonner les éventuels contrôles et audits commandités, demander des pièces complémentaires et leurs résultats ;
- Conserver et rendre disponible, sur demande des corps de contrôle, toutes les pièces relatives à l'opération et à sa mise en œuvre, jusqu'à la fin de la période d'engagement définie par la convention attributive de l'aide.

Article 5 : Obligations et responsabilités des partenaires

Chaque partenaire réalise les actions prévues conjointement avec le chef de file et les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans la décision attributive de l'aide.

Chaque partenaire s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la coordination financière et administrative que réalise le « chef de file » et autorise ce dernier, dans le cadre de l'opération menée en partenariat, à signer la décision attributive de l'aide et les demandes de paiement et à percevoir l'aide.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

A ce titre, chaque partenaire s'engage à :

En matière de suivi administratif :

- désigner dans sa structure un interlocuteur du chef de file ;
- communiquer au chef de file toute information et pièce nécessaire à la gestion du dossier ;
- informer le chef de file du démarrage effectif des actions et de leur exécution ;
- informer sans délai le chef de file de tout événement susceptible de porter préjudice à l'exécution de l'opération et communiquer les mesures prises en conséquence pour mener à bien sa part du projet ;
- mettre en place des mesures de communication et de publicité conformément à la réglementation en vigueur ;
- produire les indicateurs et livrables réalisés pour les actions, chacun en ce qui le concerne et les faire remonter au chef de file.

En matière de suivi financier :

- faciliter la coordination financière du chef de file en lui fournissant toutes les pièces nécessaires dans les délais exigés par le chef de file ;
- transmettre au chef de file toute information et pièce justificative (comptable et non comptable) des dépenses qu'il a supportées , ainsi que les justificatifs de versement des cofinancements publics ;
- utiliser soit un système de comptabilité séparé soit une codification comptable adéquate de toutes les transactions relatives à l'opération.

En matière de contrôle :

- se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place effectué par toute autorité chargée de la réalisation des audits et contrôles nationaux et communautaires ;
- communiquer au chef de file toute information et pièce nécessaire permettant de répondre aux demandes des corps de contrôle dans les délais requis ;
- conserver et rendre disponible, sur demande des corps de contrôle, toute pièce relative à l'opération et à sa mise en œuvre, jusqu'à la fin de la période d'engagement définie par la convention attributive de l'aide.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Article 6 : confidentialité et droits de propriété intellectuelle

Le bénéficiaire chef de file et ses partenaires s'engagent à préserver la confidentialité de tout document, information ou autre matériel en relation directe avec l'objet de la convention, dûment qualifiés de confidentiels et dont la divulgation pourrait causer préjudice à l'autre partie.

La confidentialité est appliquée sans préjudice des règles de publication applicables au niveau de la publicité européenne.

Les droits de propriété industrielle et intellectuelle des résultats de l'opération, des rapports et autres documents concernant celle-ci, sont dévolus au bénéficiaire chef de file et ses partenaires.

Sans préjudice des dispositions du précédent paragraphe, le bénéficiaire chef de file et ses partenaires octroient à l'autorité de gestion le droit d'utiliser librement et comme elle juge opportun les résultats de l'opération.

Article 7 : Respect des règles communautaires et nationales

Le chef de file et les partenaires s'engagent à respecter la réglementation européenne et nationale applicable à l'opération, notamment les règles d'éligibilité, de justification des dépenses, relatives à la commande publique, aux aides d'Etat et à la concurrence.

Article 8 : Modalités de versements des subventions au chef de file et aux partenaires

Le paiement de l'aide intervient selon la disponibilité des crédits, sur justification de la réalisation de l'opération et sur justification des paiements réalisés par les financeurs mentionnés dans le plan de financement prévisionnel.

- Le chef de file transmet la demande de paiement et les pièces justificatives correspondantes à l'autorité de gestion ;
- Le chef de file reçoit l'aide qui résulte de l'instruction de la demande de paiement ;
- Le chef de file reverse aux partenaires le montant de l'aide selon les modalités de répartition financière fixée dans la présente convention et au vu des dépenses supportées et présentées dans la demande de paiement. Le chef de file verse l'intégralité du montant de l'aide due aux partenaires même si le montant de l'aide due a fait l'objet d'une compensation (au titre d'une créance du chef de file auprès de l'Organisme Payeur - article 1290 du code civil).



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Article 9 : Manquements aux obligations dans le cadre de la mise en œuvre du projet

Si un des partenaires ne s'acquitte pas de ses obligations ou s'il enfreint une obligation contractuelle, le chef de file le met en demeure par écrit de corriger ce manquement dans un délai approprié ou de mettre fin à l'infraction. Le chef de file contacte les autres partenaires en vue de résoudre les difficultés.

Si les infractions aux obligations continuent, le chef de file peut décider, après consultation des autres partenaires, d'exclure le partenaire concerné.

Si un manquement d'un partenaire à ses obligations a des conséquences financières négatives pour le financement de l'ensemble de l'opération, le chef de file, en accord avec les autres partenaires, peut réclamer à ce partenaire une indemnisation.

Si le manquement aux obligations est du fait du chef de file, les règles de cet article s'appliquent, mais à la place du chef de file, ce sont les autres partenaires qui agissent ensemble.

Article 10 : Remboursement à l'organisme payeur, reversement des indus

En cas de non-respect des engagements de la décision attributive de l'aide par l'un ou plusieurs des partenaires, l'autorité de gestion peut arrêter ou suspendre le versement de l'aide et/ou réclamer le remboursement total ou partiel de l'aide versée.

Dans l'hypothèse de l'émission d'un ordre de recouvrement, le chef de file devra reverser à l'organisme payeur le montant demandé et le cas échéant les intérêts moratoires.

Si le manquement aux obligations provient d'un ou plusieurs partenaires, chaque partenaire transfère au chef de file la part de l'aide indûment perçue. Le chef de file présente sans délai la demande de remboursement de l'organisme payeur et avise chaque partenaire du montant à rembourser. Le remboursement au chef de file est dû dans les 2 mois suivant la demande de l'organisme payeur/ou délai à fixer relativement à la date de reversement imposée au chef de file par l'organisme payeur.

Chacun des partenaires est tenu responsable de la non-exécution totale ou partielle des activités dont il est chargé ou de l'affectation des fonds à des dépenses non prévues par l'opération. Il s'engage à rembourser la part des aides indûment perçues.

Article 11 : Modification de la convention, résiliation

- Toute modification notamment de la composition du partenariat ou du plan de financement de l'opération doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention signée par chacune des parties contractuelles ;



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

- Le partenaire qui souhaite abandonner sa participation au projet peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée à l'adresse du chef de file afin que celui-ci en informe l'autorité de gestion ;
- Toute modification de cette convention doit être communiquée dans un délai de 15 jours à compter de sa signature à l'autorité de gestion du programme.

Article 12 : Traitement des litiges

En cas de litiges, le chef de file et les partenaires recherchent une solution à l'amiable.

A défaut, en cas de contentieux, le Tribunal compétent est celui dont relève le chef de file.

Article 13 : Annexes

Sont annexés à la présente convention et font partie intégrante de celle-ci les documents suivants :

Annexe 1, annexe technique

- Présentation technique de l'opération partenariale de ses livrables et indicateurs de mise en œuvre.

Annexe 2, annexe financière

- Annexe 2-1 : plan de financement prévisionnel détaillé par partenaire.
- Annexe 2-2 : plan de financement de la décision attributive de l'aide FEADER.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

A _____, le _____

ADEAR70 - Chef de file

Le Président,

Michel GAINNET - Président de l'ADEAR70

(signature et cachet)

L'Institut Agro Dijon - Partenaire n°1

Madame Hélène POIRIER, Directrice

(signature et cachet)

CERD - Partenaire n°2

Le Président,

Samuel DELOBBE, Président du CERD

(signature et cachet)



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Confédération Paysanne Doubs et Territoire de Belfort - Partenaire n°3

La Porte-parole,

Adeline SIMON – Porte-parole de la Confédération Paysanne 25+90

(signature et cachet)

Secours Populaire Français - Partenaire n°4

La Secrétaire Générale,

Dominique DURRLEMAN - Secrétaire Générale

(signature et cachet)

SCIC Ensemble Bi''eau - Partenaire n°5

Le Président,

Frédéric LEVEQUE - Président de la SCIC Ensemble Bi'Eau

(signature et cachet)



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Producteurs et productrices - Partenaire n°6

Les gérants,

Marc ALLEMAND - Gérant du GAEC des graviers

(signature et cachet)

Sébastien THIERRY - Gérant de l'EARL Les vergers de Mamie Cocotte

(signature et cachet)

David NEUT - Gérant de l'EI NEUT DAVID

(signature et cachet)

Isabelle CERISIER - Gérant de l'EI LA GRANGE MELOT

(signature et cachet)



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Samuel DELOBBE - Gérant de l'EI LE PORC QUI BROUTE

(signature et cachet)

Conseil départemental de Haute-Saône - Partenaire n°7

Le Président,

Laurent SEGUIN - Président du Conseil départemental de Haute-Saône

(signature et cachet)

Grand Besançon Métropole - Partenaire n°8

Le Président,

Ludovic FAGAUT - Président de Grand Besançon Métropole

(signature et cachet)



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Manger Bio BFC - Partenaire n°9

Le Président,

Alexandre BREJEAN - Président de Manger Bio BFC

(signature et cachet)

PROVISoire



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

**Annexe 1, Annexe technique : Présentation technique de l'opération
partenariale de ses livrables et indicateurs de mise en œuvre**

DEMANDE DE SUBVENTION

**« SOUTIEN À L'ÉMERGENCE ET AU FONCTIONNEMENT DES GROUPES
OPÉRATIONNELS DU PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION » (PEI)
DÉCLINÉE DE L'INTERVENTION 77.01 DU PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL EN
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

DESCRIPTION DU PROJET PARTENARIAL – PHASE 2

Le présent document est une annexe obligatoire au dépôt de la demande de subvention PEI pour l'appel à projet 2026.

Il est constitué du descriptif complet et détaillé du projet partenarial pour lequel la subvention est sollicitée.

Ce document sera utilisé par le service instructeur dans le cadre de la procédure de sélection des dossiers. Veillez à renseigner attentivement les différentes rubriques. Notez que les éléments budgétaires doivent être cohérents avec la liste des dépenses présentées dans l'Annexe 1.

Merci de cocher, ci-dessous, le volet concerné :

- ☐ Projet du volet **Émergence** des groupes opérationnels du Partenariat européen d'innovation « agriculture et foresterie productives et durables ». **Les projets Émergence sont financés pour un montant de 100 000 € maximum, sur une durée de 1 an.** Les deux tâches principales associées au volet émergence sont : L'élaboration et le montage du projet opérationnel du groupe, y compris la réalisation d'études préalables ; La recherche et la structuration du partenariat efficace en vue de mettre en œuvre le projet. Le groupe de projet définit les contours du projet opérationnel à élaborer, en listant les actions et les tâches à mener pour répondre à la problématique.
- ☐ Projet du volet **Fonctionnement** des groupes opérationnels du Partenariat européen d'innovation « agriculture et foresterie productives et durables ». Les projets Fonctionnement sont financés sur une durée de 3 ans maximum et consistent à la mise en œuvre d'un projet innovant, après une phase de maturation ayant fait l'objet ou non d'une phase d'émergence PEI. Il s'agit de développer une démarche d'innovation « ascendante » via des collaborations et les fertilisations croisées entre les acteurs au sein de projets partenariaux au spectre large. Le projet doit répondre aux besoins du terrain et des acteurs économiques, en premier lieu les agriculteurs et les forestiers, et valoriser et diffuser largement les connaissances produites.

Procédure de dépôt des dossiers de candidatures PEI 2026

Phase 2 : Dépôt du dossier technique, administratif et financier du projet

Du 17 avril 2026 au 1^{er} juin 2026

Sélection des projets et décision d'attribution des aides

Septembre 2026



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

**SI VOUS SOUHAITEZ D'AVANTAGE DE PRECISIONS, CONTACTEZ LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DU CONSEIL
REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

M Baptiste DUBUET

03 80 44 34 50 – feader.pei@bourgognefranchecomte.fr

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier EURO-Pac : _____

INTITULE et RESUME du PROJET

Acronyme et titre du projet. Le titre doit être court et explicite, et refléter la problématique à laquelle le projet veut répondre.

CEFACILS :

Construire par l'Expérimentation des Filières Agricoles et Commerciales, Innovantes, Locales et Solidaires.

Résumé du projet (500 mots maximum) (besoins, objectifs, démarche partenariale, caractère innovant, résultats attendus)

Le lancement du dispositif PAT en 2014, la loi EGAlim (2018 puis 2024) ou encore la création du programme « Mieux manger pour tous » (2023) matérialisent la volonté des acteurs publics de travailler à une politique de reterritorialisation de l'offre et de la demande alimentaire, en particulier face aux limites en termes de soutenabilité du système alimentaire agro-industriel et aux besoins actuels de transition vers un système alimentaire permettant une accessibilité à une alimentation saine pour toutes et tous.

Cependant, les objectifs fixés par certains dispositifs tels que la loi EGAlim (60 % de produits de qualité en restauration collective dont 20 % de produits Bio depuis le 1er janvier 2024), ne sont en réalité pas ou difficilement atteints dans de nombreux territoires à l'heure actuelle. Cela s'explique notamment par le manque de volumes disponibles localement et les contraintes logistiques des producteurs¹.

En parallèle, 95% de l'aide alimentaire est aujourd'hui fournie par l'agro-industrie et correspond à des produits de masse standardisés². A cela s'ajoute une baisse des dons avec de moins en moins de produits frais donnés aux associations, et une nécessité d'améliorer la qualité et la diversité des produits proposés.

¹ Association des Maires de France et AgroParisTech. Enquête 2024 : La restauration scolaire : des communes volontaires malgré les difficultés persistantes, 2024.

² Réseau CIVAM et al. Projet Accessible, 2016-2019.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Face à ces constats, le groupe opérationnel (GO) initialement composé de l'ADEAR70 (association de développement agricole), du CESAER (unité de recherche) et du Secours Populaire Français (association de solidarité impliquée dans l'aide alimentaire) rejoint par le CERD (association au service de la diversification agricole) et la Confédération Paysanne 25/90 (syndicat agricole) a d'abord proposé un projet PEI Emergence visant à expérimenter une forme innovante d'appui aux producteurs pour la recherche de nouveaux débouchés. Il s'agissait de tendre vers le montage de Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) pour répondre à de nouveaux débouchés en restauration collective et pour l'aide alimentaire.

Cette première phase conduit le GO à réfléchir à la possibilité de dupliquer cette expérience en mettant en place une évaluation co-conduite avec le CESAER et expérimentant sur d'autres territoires (Jura, Doubs et Nièvre), avec de nouveaux producteurs et de nouveaux débouchés, le test mené en Haute-Saône réunissant 18 producteurs et 3 fédérations locales d'aide alimentaire (Secours Populaire, Croix Rouge, Restos du Cœur). Pour ce faire, le GO initial s'élargit, avec l'arrivée de nouveaux partenaires : des producteurs impliqués dans les expérimentations, le Conseil Départemental de Haute-Saône, Grand Besançon Métropole, MangerBio BFC ou encore la SCIC Ensemble Bi'Eau.

Le changement d'échelle dans la coordination par les structures d'appui implique une réflexion sur l'organisation de ce travail d'accompagnement dont l'objectif est de mutualiser les productions et débouchés puis la logistique. Cette mutualisation sera simplifiée par la création d'un outil numérique de gestion permettant de limiter l'intervention des structures accompagnatrices et de transformer les nouvelles expérimentations en un modèle autonome et duplicable tout en étant économiquement et juridiquement pérenne.

La phase de Fonctionnement implique donc de créer une nouvelle forme d'appui et de structuration des producteurs pour leur permettre de répondre à de nouveaux marchés, en mutualisant les offres, les demandes et la logistique afin d'élaborer une méthode transposable à d'autres territoires.

LA DESCRIPTION DU BESOIN

En quoi le projet répond-il à un/des besoins exprimés par les acteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire ou de la forêt ? Comment ce besoin a-t-il été identifié ? Quelles ont été les étapes de la genèse du projet ? Quels sont les enjeux ?

L'ADEAR de Haute-Saône travaille avec des paysans aux productions variées dont des maraîchers, des éleveurs, des producteurs d'œufs... et a pu constater un problème de mise en relation entre une offre alimentaire proposée par les producteurs agricoles de Haute-Saône et des clients potentiels tels que la restauration collective ou l'aide alimentaire. Le constat a émergé, d'une part, lors d'échanges dans le cadre de formations dispensées par la structure entre les producteurs et les formateurs et d'autre part, lors de la participation de l'ADEAR70 aux rencontres avec les acteurs du



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

territoire dans le cadre du PAT « Croque Saône » porté par le Conseil Départemental. La restauration collective, comme les structures d'aide alimentaire, ont besoin de grands volumes de produits mais répartis sur l'ensemble de leur territoire. Pour les maraîchers qui produisent au contraire localement une grande variété de fruits et légumes en petits volumes, il est quasiment impossible de répondre individuellement à des commandes de cette nature. A l'instar des maraîchers, les producteurs locaux de différentes filières perdent donc des marchés potentiels faute de mutualisation de leurs productions et de coordination de leurs distributions. La montée en puissance du recours aux marchés publics par les collectivités pour s'approvisionner (gros volumes sur territoire vaste) se fait au détriment des marchés de gré à gré (petits volumes à proximité) et accentue cette problématique.

De leur côté, la restauration collective comme l'aide alimentaire renforcent leurs demandes de produits locaux de qualité depuis la loi Egalim (2018) et le programme « Mieux manger pour tous » et rencontrent des difficultés pour s'approvisionner localement. Les producteurs ne peuvent pas tous (ou difficilement) gérer, en plus de leur activité de production, des aspects très chronophages tels que l'organisation de la mutualisation d'approvisionnements, les différentes étapes qu'il existe après la production et avant l'achat (transformation, livraisons, réponse à un marché, etc.). Il y a donc un fort besoin d'accompagnement de ces derniers afin de les décharger de tout ce qui ne concerne pas directement la production tout en développant des outils et solutions pérennes leur facilitant l'accès à ces marchés.

Ainsi, l'ADEAR de Haute-Saône dans le cadre du programme « Mieux manger pour tous » a initié la mise en place d'une expérimentation de coordination des acteurs pour favoriser l'approvisionnement mutualisé en fruits et légumes de l'antenne du Secours Populaire Français de Vesoul. Ceci avait abouti à la constitution d'un regroupement informel de maraîchers qui s'organisait pour répondre à 5 livraisons durant les mois de pleine production (juillet à novembre). Les premiers retours positifs de cette expérimentation avec le Secours Populaire Français ont contribué à l'extension de l'action, avec l'implication d'autres structures de l'aide alimentaire. Aujourd'hui, la Croix-Rouge ainsi que les Restos du Cœur participent également à l'expérimentation en bénéficiant de livraisons de fruits et légumes bio. Cela représente plus de 30 tonnes de produits livrés depuis le début de l'expérimentation du PEI Émergence CEFACILS.

En parallèle, le CERD accompagne depuis 20 ans des producteurs individuels et des collectifs pour les aider à répondre à la demande de la restauration collective sur différents territoires en lien avec les stratégies locales de reterritorialisation de l'alimentation (sur le Pays Avallonnais et la Nièvre au cours de ces 5 dernières années). Actuellement le CERD apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage aux 4 PAT de la Nièvre dans le cadre de leur réflexion sur le projet de Rungis Rural. Le CERD accompagne les producteurs à s'organiser par famille de produits, dans le cadre de Groupements Momentanés d'Entreprises (GME), pour répondre aux marchés publics en renouvellement en janvier 2027 lancés par les groupements de restaurants collectifs et cuisines centrales, prêts à allouer en prenant en compte l'offre locale. Cette phase de test devrait s'achever en août 2026 avec les réponses aux marchés par les collectifs de producteurs, ce qui permettra au projet de bénéficier de ces premières expériences.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Les paysan·nes engagé·es dans des systèmes à taille humaine, promus par la Confédération paysanne, sont souvent confronté·es à des difficultés d'accès aux marchés et à une faible valorisation de leurs productions. De nombreux producteurs expriment le besoin de pouvoir accéder à des débouchés stables, locaux et rémunérateurs, tout en conservant leur autonomie. En parallèle, les structures de restauration collective et d'aide alimentaire font face à des difficultés pour s'approvisionner en produits locaux, de qualité et en volumes adaptés. Ce besoin a été identifié à travers le travail de terrain mené par le syndicat et les structures partenaires, *via* l'accompagnement de paysan·nes, les échanges collectifs, ainsi que les retours d'expérience sur les freins rencontrés dans l'accès aux marchés publics. Les problématiques foncières, particulièrement prégnantes pour les maraîchers, viennent renforcer ces difficultés en limitant les capacités de production et d'installation.

Les enjeux sont multiples. Il s'agit d'abord de permettre aux paysan·nes de mieux vivre de leur travail, en sécurisant des débouchés et en améliorant la répartition de la valeur. Le projet vise également à renforcer les dynamiques collectives entre producteurs, tout en restant accessible aux fermes à taille humaine. Il participe à la relocalisation de l'alimentation et à la structuration de filières territorialisées, en lien avec les objectifs de la restauration collective et de l'aide alimentaire. Enfin, il pose la question essentielle de l'accès au foncier, condition indispensable au développement d'une agriculture paysanne, et plus largement de la préservation des terres agricoles face aux dynamiques d'artificialisation et d'accaparement.

L'objectif du groupe opérationnel est de s'appuyer sur ces expérimentations et constats ainsi que sur l'expertise des partenaires (Secours Populaire : Programme « Mieux manger pour tous » ; CESAER : Agoragri ; CD70 : "PAT Croque Saône" ; PAT de GBM ; SCIC Ensemble Bi'Eau et Manger Bio BFC : modèles économiques d'approvisionnement de la restauration collective) afin de confronter ce pseudo-modèle aux attentes de nouveaux acteurs et aux contraintes/atouts de leurs territoires respectifs. Le GO élargit conceptualisera des modèles économiques et juridiques stabilisés, permettant de limiter l'impact environnemental de la production et de la distribution. Cette reterritorialisation s'attachera, par ailleurs, à ne pas déstabiliser les marchés acquis par des producteurs locaux et favorisera le partage des marchés entre un maximum de producteurs répartis sur le territoire concerné. Des partenariats avec des acteurs de territoire, permettant de réfléchir à la mise en place, d'expérimenter (*cf* partie A du plan d'action) et d'accompagner la structuration des filières d'approvisionnement sont en cours de construction dans le cadre du projet Emergence de CEFACILS.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

L'ÉTAT DE L'ART

Quels sont les travaux réalisés ou en cours sur le sujet (à l'échelle régionale ou ailleurs) ? Quels sont les enseignements, l'expérience et les savoir-faire déjà acquis ?

La mise en relation entre offres et demandes locales existe déjà dans de nombreux territoires. Elle est assurée soit par les collectivités territoriales qui cherchent à susciter une offre locale, soit par des acteurs locaux le plus souvent directement par les producteurs ou leurs groupements ou par des structures d'appui aux producteurs : Chambres d'agriculture, CIVAM, ADEAR (Ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt, 2015). Les acteurs d'appui ou les collectivités interviennent en organisant des journées de formation pour les producteurs qui souhaitent approvisionner la restauration et parfois, dans la mise en relation entre les acteurs des territoires en organisant des espaces de rencontre leur permettant d'échanger sur leurs demandes de produits et leurs contraintes en terme d'approvisionnement ou de livraison. Les deux types de structures incitent ensuite fréquemment à mettre en place des plateformes virtuelles facilitant les commandes, comme Agrilocal.fr ou j'veux du local.fr, dont la couverture est potentiellement nationale. Cependant, ces mises en relations restent le plus souvent destinées aux producteurs individuels, alors qu'il a été bien identifié qu'il s'agit d'un frein au développement de l'approvisionnement (Rimbaut et al 2017, AMF, 2024) qui pourrait être levé par la coopération. Ces plateformes ne permettent par ailleurs pas de répondre à des marchés publics mais uniquement à ceux de gré-à-gré. Seule la filière bio s'est structurée depuis 2011 autour du réseau national « Manger Bio » qui fournit un appui aux producteurs cherchant à favoriser la coopération par la création de plateformes collectives d'approvisionnement de la restauration. Ce réseau a eu également comme objectif de mutualiser la logistique, ce qui permet de lever un second frein aux approvisionnements (cf ci-dessous). Si l'objectif du groupe opérationnel n'est pas de travailler uniquement avec des producteurs bio, il sera intéressant de se rapprocher de ce réseau de manière à pouvoir échanger sur les expériences de coopération, en particulier concernant la mutualisation logistique. Aujourd'hui, des SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) telles qu'Ensemble Bi'Eau dans le Jura ou bien Manger Bio BFC à Dijon dont le travail est d'accompagner et d'appuyer les producteurs fonctionnent avec un principe de commissions, en prélevant des pourcentages allant de 7% à 25% en fonction des produits considérés. Ces deux structures rejoignent le GO CEFACILS en phase fonctionnement.

De son côté, l'observatoire de la commande publique a identifié dès 2013 les difficultés d'accès à la commande publique des TPE/ PME et l'explique par les volumes plus faibles de production, les empêchant de répondre individuellement aux demandes des acheteurs. Cependant, l'observatoire n'a pas identifié spécifiquement les problèmes d'accès des producteurs agricoles à cette commande. Dès 2013, le ministère de l'économie et des finances a incité les TPE /PME à se regrouper et à répondre de manière collective aux appels d'offres à travers la création de Groupements Momentanés d'Entreprises (GME). Si certains secteurs, comme le BTP, se sont saisis de cette possibilité (Bâtiment actualité, 2021), nous n'avons pas trouvé de territoires où elle est utilisée de manière formelle pour l'approvisionnement alimentaire local. Seul le Conseil régional de Bretagne mentionne le fait de favoriser les GME dans le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

responsables (2022) mais dans une optique d'innovation et de recours à des compétences spécialisées et non dans l'optique de reterritorialisation du système alimentaire. Pour les produits alimentaires, les solutions coopératives identifiées incitent plutôt les producteurs à créer des SCIC ou des GIEE (Dupé 2019). Ces formes de coopération demandent de créer de nouvelles structures juridiques et pour le GIEE dépend de financements par projets. La création de GME constituerait une solution plus souple. En résumé, la coopération entre les producteurs serait alors un levier de déverrouillage de ce facteur de blocage même si elle pose également des difficultés d'organisation ou de partage des coûts et des bénéfices ou de perception des risques (Pipame, 2011). Actuellement, seules certaines formes de coopération ont été expérimentées. Soit elles nécessitent de créer des structures juridiques nouvelles avec un engagement de long terme de la part des acteurs, soit elles dépendent de financement par projets et leur pérennité ne dépend que partiellement de la stratégie des acteurs. Le recours aux GME permettrait de dépasser ces deux limites.

Le frein que constitue la logistique aux possibilités de livraison des producteurs a été identifié dès 2015 (CEREMA & al 2019) dans le cadre du projet Colcicca (concevoir des organisations logistiques collectives et intelligentes pour les circuits courts alimentaires) porté par le CEREMA, L'IFSTTAR (Institut français des sciences et des technologies des transports de l'aménagement et des réseaux, maintenant Université Gustave Eiffel) et la chambre d'agriculture des Hauts-de-France, mené sur le territoire du Nord Pas-de-Calais. Le projet a montré qu'en moyenne les producteurs livrent déjà 16 points de vente différents avec 8h de temps passé à la livraison par semaine, l'intégration de nouveaux clients peut donc se révéler trop coûteuse en temps ou non rentable. La coopération visant à mutualiser la logistique pourrait alors permettre de répondre à la demande de nouveaux clients, or elle est encore peu développée (Raton & al 2020), les solutions qui commencent à émerger restent dans de nombreux cas individuelles. C'est le cas de l'offre proposée par la Charrette par exemple (<https://lacharrette.org/>) qui est l'équivalent d'un « blablacar » des producteurs, d'agriflux (<https://www.agriflux.fr/>) une sorte de transports en commun des produits locaux ou de l'association Dem & Terria (<https://dem-et-terria.fr/>) qui propose aux acteurs locaux de tester des solutions logistiques innovantes. Il serait donc intéressant de mutualiser la logistique pour améliorer la rentabilité des producteurs et réduire les impacts environnementaux des livraisons.

En région, le Programme Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par le conseil départemental de Côte-d'Or avait identifié spécifiquement ce point de blocage et cherche à déclencher ce type de coopération entre producteurs. Une logisticienne a été recrutée pour faciliter ces coopérations. La chambre d'agriculture de la Nièvre a également organisé des rencontres « Agoragri » sur ce thème et lancé une enquête auprès des producteurs élaborée en collaboration avec le CESAER. Le laboratoire CESAER a démarré une thèse sur le sujet en 2023 qui vise à enquêter au niveau national des collectifs impliqués dans les circuits de proximité sur leur coopération en logistique.

En résumé, si la coopération a bien été identifiée comme un levier potentiel pour remettre en relation offre et demande locale, pour le moment, quand elle existe, elle est à l'initiative des producteurs. Nous n'avons pas identifié le cas d'autres structures d'appui aux producteurs ou d'institutions qui joueraient ce rôle de facilitateur de coopération en identifiant les opportunités de marché et en appuyant ensuite la création des collectifs.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

L'ADEAR a une expérience de la mise en relation de l'offre et de la demande locale, elle a identifié des producteurs en capacité de fournir des produits pour une demande locale ou de modifier leurs circuits de vente en reterritorisant une offre vendue dans des filières longues pour la commercialiser en circuits de proximité. Sa participation aux concertations du PAT départemental ont également permis de commencer à identifier offres et demandes locales. Ces expériences ont aussi très vite montré que la rencontre entre offres et demandes n'aboutissait pas faute d'une structure coordinatrice facilitant la coopération entre producteurs. L'ADEAR a mené ces actions souvent dans l'urgence et en « bricolant » des solutions qui ne sont ni pérennes ni duplicables en l'état, toutefois elles ont apporté des bénéfices réciproques aux producteurs et aux acheteurs et une satisfaction vis-à-vis de la coordination conduisant à une demande de maintien de ce type d'action. L'objectif serait donc de trouver des solutions pérennes et duplicables.

Le travail mené par le CERD depuis une vingtaine d'années sur la réponse des producteurs et productrices aux demandes de la restauration collective dote aujourd'hui la structure d'une expérience solide sur l'accompagnement de collectifs de producteurs et de compétences diverses (réglementaires, techniques, etc.). Le CERD observe aujourd'hui une dynamique favorable sur le département de la Nièvre, et ce dans plusieurs filières. D'un côté, les producteurs se montrent prêts à coopérer, notamment via des groupements momentanés d'entreprises (GME), pour sécuriser et anticiper leurs volumes. Cette organisation répond à une réalité du terrain : la production agricole nécessite du temps pour s'adapter et garantir des approvisionnements réguliers et conséquents. De l'autre, les gestionnaires et responsables de restauration collective manifestent un réel intérêt pour intégrer le sourcing en amont de la rédaction de leurs marchés, dans le respect du cadre légal de la commande publique.

La Confédération paysanne s'inscrit dans des travaux déjà engagés visant à renforcer l'accès des paysan·nes à des débouchés locaux et rémunérateurs, tout en préservant leur autonomie. Les expériences menées, notamment en restauration collective, ont montré que les marchés actuels restent souvent inadaptés aux fermes à taille humaine, avec une pression sur les prix et une perte de pouvoir des producteurs. Les expérimentations récentes, comme les groupements momentanés d'entreprises (GME), ont permis de développer des formes de coopération choisies, permettant de mutualiser sans perdre la maîtrise des décisions. Les réseaux partenaires (CERD, FADEAR) ont par ailleurs acquis un savoir-faire solide en animation de collectifs et en structuration de circuits courts.

Les principaux enseignements sont clairs : pour fonctionner, ces démarches doivent garantir une juste rémunération, renforcer l'autonomie des paysan·nes et rester adaptées aux réalités des fermes. Elles doivent aussi intégrer les enjeux fonciers, indispensables pour permettre aux paysan·nes de produire et de vivre de leur travail.

LES OBJECTIFS DU PROJET



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Quels sont les objectifs du projet, en termes de réalisations concrètes et quantifiables ? Quel est son périmètre d'action, en termes de public cible, de zone géographique ?

Pour les projets du **volet « Émergence »** : quels seraient les objectifs à atteindre pour répondre au besoin identifié ? Quelles sont les grandes lignes du projet qui permettraient de réaliser ces objectifs ?

Notre projet s'inscrit dans la continuité d'une phase d'émergence d'un an durant laquelle l'objectif était de tester, sur un territoire donné, l'appui à des collectifs de producteurs et productrices à la fois sur le montage d'une forme de coopération innovante et sur la mutualisation des produits ainsi que de leur logistique.

Dans le volet "Fonctionnement", il s'agira de tester la méthodologie d'expérimentation co-construite entre partenaires de terrain (producteurs, structures d'accompagnement) et la recherche (IAD, CESAER) lors de la phase Émergence sur de nouveaux territoires et de nouvelles productions. L'objectif serait d'évaluer l'appui fourni par les structures partenaires en termes de création de nouveaux collectifs souhaitant collaborer et la forme concrète spécifique de cette collaboration : le GME versus les autres formes de collaboration. Comme les structures d'appui ont également comme objectif de mutualiser la logistique, il s'agira aussi d'évaluer les effets environnementaux éventuels des choix des collectifs. Cette évaluation impliquerait de nouveaux collectifs et territoires par rapport à la phase émergence du projet. Cela permettra également d'évaluer les facteurs de réussites et la transférabilité du ou des modèle(s) conceptualisé(s).

Il s'agirait de créer un "vivier" de producteurs locaux souhaitant collaborer régulièrement, de manière à pouvoir répondre à de nouvelles demandes d'acheteurs locaux tant du côté de la restauration collective que de l'aide alimentaire.

Ces expérimentations impliquent une réflexion sur l'organisation de l'accompagnement par les structures porteuses ADEAR 70, CERD, Confédération Paysanne 25+90 et SCIC Ensemble Bi'Eau. Le second objectif du projet sera de pouvoir le consolider ainsi que de pérenniser les expérimentations et filières initiées à travers la formalisation de solutions durables identifiées par l'évaluation mise en place.

Les structures partenaires cherchent à "optimiser" l'organisation de leur travail d'appui. Ainsi le second objectif du projet consiste à mettre en place un outil numérique de gestion (cf Partie G - Axe B) permettant d'assurer cette coordination. Il s'agira alors d'évaluer, lors de la mise en place de nouveaux collectifs, le business model de cet outil et donc la soutenabilité économique du projet mais aussi ses impacts en termes d'empreinte carbone évitée ainsi que sa capacité à contribuer à la réduction des inégalités alimentaires sur les territoires.

Plusieurs réalisations concrètes seront quantifiables au cours et à la fin du projet, notamment :

- Nombre effectif de duplication et d'adaptation de l'expérimentation menée en Haute-Saône sur d'autres territoires et d'autres productions.
- Mise en place de la plate-forme numérique de gestion et nombre d'utilisateurs.
- Nombre de producteurs agricoles (public cible) souhaitant travailler en collectifs afin de mutualiser leurs réponses aux clients et leur logistique.
- Nombre de nouveaux débouchés et quantités livrées tout au long du projet.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- Nombre de réponses faites à des marchés.
- Nombre de collectifs qui se sont mis en place durant le projet.
- Mesure de l'évolution des impacts carbone par la mutualisation logistique.

Périmètre d'action

Si, lors du PEI CEFACILS "Emergence", l'expérimentation a surtout pris place en Haute-Saône, les 2 années de phase "Fonctionnement" verront leur champ d'action élargi. Les expérimentations, plus nombreuses, prendront principalement place sur l'Est de la Région Bourgogne Franche-Comté pour des raisons pratiques mais aussi dans la Nièvre (territoire d'action du CERD). Quatre territoires seront donc le lieu d'expérimentations : la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole, le département du Jura (en lien avec la SCIC Ensemble Bi'Eau), celui de la Nièvre ainsi que le département de Haute-Saône (siège de différentes expérimentations).

Concernant la Haute-Saône, l'ADEAR70 expérimentera *a minima* l'approvisionnement en fruits et légumes bio à destination simultanée de 3 fédérations départementales d'aide alimentaire soit environ une dizaine d'antennes locales, pour un budget annuel d'environ 130 000€. Il est envisageable, suivant les productions des 18 membres du collectif actuel qui a vocation à s'élargir et à devenir un GME, de travailler avec d'autres associations d'aide alimentaire locales telles que Epi'cerise, la Banque Alimentaire et le Secours Catholique. Outre les fruits et légumes, l'approvisionnement annuel en viande bovine devrait, d'après les estimations actuelles, atteindre pour de l'aide alimentaire en Haute-Saône environ 25 000€ et les estimations pour un marché destiné à la restauration collective sont d'environ 4,5T (émincé, haché, bourguignon) soit 75 000€ par an. Le dernier marché haut-saônois actuellement démarché est celui de l'œuf coquille pour 17 collèges sur les 23 du département soit environ 70 000 œufs avec, dans la mesure du possible, 20% d'œufs AB et 80% d'œufs conventionnels. Ce marché pourrait doubler si des œufs coquilles venaient en substitution des ovo-produits utilisés dans certains collèges. Outre ces marchés identifiés, l'ADEAR70 s'efforcera de répondre à toute sollicitation d'achat lorsque les quantités et les prix souhaités correspondront aux réalités de son territoire.

Sur Grand Besançon Métropole, les objectifs sont de poursuivre le travail avec le groupement d'achat déjà en place, en développant le collectif de producteurs et en intégrant de nouveaux acheteurs (aide alimentaire et restauration collective). Il s'agirait dans un premier temps d'approvisionner 5 antennes d'aide alimentaire avec des fruits et légumes pour un budget annuel de près de 70 000€. D'autres productions recherchées par les associations d'aide alimentaire telles que les œufs ou les produits laitiers sont susceptibles d'intégrer l'expérimentation. La Confédération Paysanne du Doubs et Territoire de Belfort sera chargée du suivi, de l'animation de l'expérimentation et de s'assurer de son avancée ainsi que de son bon déroulement.

Concernant le territoire de la SCIC Ensemble Bi'Eau, le partenariat vise à appuyer la structure dans la structuration d'achat auprès de producteurs locaux. Aujourd'hui la SCIC s'approvisionne majoritairement auprès de maraîchers de Côte d'Or, qui travaillent sur de grandes surfaces. Le projet CEFACILS pourra permettre à la SCIC de travailler sur le regroupement de producteurs jurassiens et



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

éventuellement de Saône et Loire, mais aussi de développer des actions avec d'autres acheteurs (aide alimentaire ou collectifs d'acheteurs privés).

Enfin, dans la Nièvre, le CERD s'est engagé dans une démarche concrète de réponse à 3 marchés publics arrivant à échéance en 2026. Un sourçage approfondi auprès des producteurs locaux a permis d'identifier les produits mobilisables et d'estimer les volumes sur la base des BPU (Bordereau des Prix Unitaires) des marchés précédents. Ce travail a conduit à un carnet de commande prévisionnel de plus de 630 000 € HT, réparti sur 6 familles de produits — fruits, légumes, produits secs et d'épicerie, volailles, viande bovine et produits laitiers — chacune portée par un collectif de producteurs ou fournisseurs locaux.

La question de l'organisation collective a d'ores et déjà été abordée avec les producteurs, notamment pour garantir la couverture des volumes et la logistique de livraison sur l'ensemble du territoire mais n'est pas complètement aboutie. Le CERD identifie un travail important restant à conduire : structuration des collectifs (GME, règlements intérieurs) et accompagnement des producteurs dans cette première expérience de réponse à un marché public.

Les partenaires du projet prévoient par ailleurs des actions d'essaimage du projet, de ses résultats ainsi que des outils créés, et ce dans des réseaux qui ne se cantonnent pas à la région Bourgogne-Franche-Comté (FADEAR, recherche, Confédération Paysanne nationale, etc.).

Public cible

Les actions menées dans le cadre de CEFACILS concernent aussi bien :

- Les paysannes et paysans (facilitation de l'accès à des marchés, nouveaux débouchés, accès aux circuits courts, amélioration de la valeur ajoutée).
- Les associations d'aide alimentaire et leurs bénéficiaires (approvisionnement avec des produits de qualité et locaux qui sont encore trop rares dans ces structures).
- Les établissements de restauration collective (approvisionnement avec des produits qui peuvent rentrer dans EGAlim).
- Les structures qui jouent actuellement un rôle d'intermédiaire entre producteurs et acheteurs (accompagnement par la formation, par les diagnostics d'exploitation Agriculture Paysanne afin de valoriser les pratiques agricoles auprès des structures acheteuses, par le suivi et le soutien à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la consommation finale, en passant par la logistique et la transformation)



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

LE CARACTÈRE INNOVANT DU PROJET

Caractériser le type d'innovation en jeu dans le projet : s'agit-il de mettre au point de nouveaux produits, de nouvelles techniques, méthodes ou pratiques, ou de nouvelles formes d'organisation ? En quoi le projet va-t-il au-delà des travaux habituels des porteurs de projet ? En quoi est-il expérimental ?

Si la création de collectifs de producteurs fait partie des missions des structures d'accompagnement comme l'ADEAR 70, le CERD ainsi que la SCIC Ensemble Bi'Eau, le projet CEFACILS constitue, dans la continuité de la phase d'émergence, une innovation organisationnelle systémique (avec la création de nouvelles formes de coopérations entre les acteurs des territoires qui soient pérennes juridiquement, économiquement et qui aient également un effet vertueux sur la réduction des impacts environnementaux).

Le volet Fonctionnement est également innovant au niveau opérationnel sur plusieurs points :

- 1. Regrouper des producteurs d'une même filière pour répondre collectivement à des demandes sans forcément passer par une structuration juridique lourde : organisation en Groupements Momentanés d'Entreprises (GME)**

A notre connaissance, le GME n'est pas encore utilisé actuellement en ce qui concerne les entreprises agricoles et l'approvisionnement alimentaire local (cf point C état de l'art). Cependant ce statut semble adapté pour répondre à la demande d'une diversité d'acheteurs finaux, de la restauration collective aux associations d'aide alimentaire. La plupart des travaux de recherche et de projets en cours à l'heure actuelle portant sur les transactions de gré à gré, le projet serait innovant puisque les collectifs visent à répondre aux appels d'offre de la restauration collective sur la partie contractualisée des achats et pas uniquement sur la partie de gré à gré (jusqu'à 60 000 € HT).

Ces GME sont donc également adaptés à l'aide alimentaire qui, suivant l'expérimentation menée actuellement en Haute-Saône, soit ne contractualise pas avec les producteurs mais s'engage uniquement verbalement, soit contractualise individuellement avec chaque producteur sur un prix fixe sans préciser la quantité totale attendue. En effet, cette quantité fixée verbalement sera répartie suivant les disponibilités de l'ensemble des producteurs sous contrats individuels.

- 2. Accompagner des producteurs susceptibles de travailler ensemble à s'associer avec plusieurs objectifs**

La création de GME regroupant une diversité de producteurs sur un territoire pour des marchés partagés engendre des coopérations, initialement dans un but économique, qui passeront par une interconnaissance accrue et déboucheront probablement vers de nouveaux projets collectifs tels que des achats groupés, des changements de pratiques, de l'entraide, de l'utilisation partagé d'équipements spécifiques, etc. Les différents points ci-dessous détaillent les intérêts du regroupement des producteurs en collectifs :



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- L'association des producteurs en filières longues aux producteurs en vente directe permet de massifier l'offre, de diversifier les débouchés de tous les producteurs et d'améliorer la valeur ajoutée quelle que soit la filière prédominante des structures agricoles.
- Le regroupement des producteurs est un moyen de pallier la dispersion des lieux de livraison pour un même marché (par exemple le marché des collèges pour un département). En effet, la répartition des producteurs et de leurs circuits de livraison sur un même territoire peut permettre une réduction des impacts environnementaux liés aux transports si une organisation commune est envisagée.
- L'accompagnement des groupes de producteurs à la création de filières innovantes adaptées à leurs productions et aux sollicitations recensées des acheteurs, qui s'attacheront à limiter les intermédiaires commerciaux et garantir ainsi aux producteurs la juste rémunération de leur labeur.
- Le recensement des équipements structurels des partenaires pour les utiliser, régulièrement ou occasionnellement, au sein du groupe opérationnel (zone de stockage, transport, chambres froides positives et/ou négatives...) et vérifier les responsabilités engagées par de telles pratiques.
- La possibilité de rendre les collectifs de producteurs solidaires dans les cas d'insuffisance ou d'excédents de productions afin de répartir les risques et d'honorer les commandes.

Pour les producteurs impliqués dans les collectifs, la participation à de nouveaux collectifs et à un pool de producteurs mobilisables ayant l'habitude de travailler ensemble va entraîner des modifications des pratiques de travail, en particulier en passant de livraisons organisées par eux-mêmes à l'élaboration de solutions mutualisées. Ils devront anticiper les livraisons et transmettre les informations nécessaires à la coordination via la plateforme pour assurer les livraisons.

Le fait d'appuyer les collectifs à la fois sur le montage juridique, sur la mutualisation de leurs productions et sur la logistique, devrait in fine permettre d'avoir un effet empreinte carbone évitée liée à la mutualisation des livraisons et des productions.

3. La création d'une plateforme numérique comme outil numérique de mutualisation des offres et des demandes d'approvisionnement

Un des objectifs du projet est d'optimiser et de rationaliser le travail d'appui aux collectifs effectué à ce jour par les structures d'accompagnement en créant un outil numérique disponible sur un site internet.

La solution proposée consiste à créer un outil numérique de gestion et de mise en relation des producteurs pour mutualiser leurs productions et coordonner les livraisons. La mise en place de cet outil numérique nécessite de trouver un business model qui permette de la faire fonctionner à long terme. Ce type de plateforme s'est beaucoup développé ces dernières années, des retours d'expérience sur leur fonctionnement existent dans les territoires. Par ailleurs, les outils numériques



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

existants sont vraisemblablement conçus pour répondre à des marchés sectorisés (restauration collective, denrées alimentaires labellisées en Agriculture Biologique...) et aucune ne semble associer sur un même outil des denrées alimentaire issues de l'agriculture biologique et de l'agriculture conventionnelle ; différentes restauration collective (collèges, lycées, hôpitaux...) et l'aide alimentaire ; plusieurs producteurs pour une même commande (cf point C état de l'art). Cette innovation permettrait d'optimiser les solutions d'approvisionnement et de logistique en croisant les différents besoins et en cumulant les offres sur un même territoire. CEFACILS pourra notamment s'appuyer sur les solutions développées par les nouveaux partenaires tels que la SCIC Ensemble Bi'Eau et Manger Bio BFC.

Il est par ailleurs souhaité que cet outil soit solidaire envers les structures d'aide alimentaire en leur facilitant l'accès à un panel de groupements de producteurs en capacité de fournir les denrées alimentaires qu'ils souhaitent acheter et en réduisant les frais de gestion de flux notamment par l'implication des bénévoles de leurs structure dans certaines opérations de paramétrage de l'outil CEFACILS (cf Axe B). En effet, une partie des coûts d'utilisation de la plateforme sera directement liée au temps passé par la structure d'accompagnement, là où certaines opérations pourront être déléguées à des bénévoles et ainsi réduire les frais.

Son fonctionnement tel qu'il est pensé en phase d'émergence par les partenaires est détaillé dans la partie G de ce dossier (Axe B).

Type d'innovations développées :

Pour les structures qui jouent un rôle d'accompagnement telles que l'ADEAR70, la Confédération Paysanne 25+90 ou encore le CERD, l'appui au montage de GME ainsi qu'à la réponse à différents types de marchés constitue une innovation organisationnelle, puisqu'il ne s'agirait plus seulement d'accompagner les acteurs et actrices du monde agricole au niveau de leurs pratiques agronomiques ou à la réalisation de diagnostics, mais bien de se positionner comme des acteurs d'intermédiation entre offre et demande.

La coordination des producteurs pour mettre en place la logistique de livraison va passer par la mise en place d'un outil numérique de gestion. Cette mise en place consiste à la fois en une innovation technique et une innovation organisationnelle. Un des objectifs est de pouvoir formaliser et rationaliser l'organisation de l'appui aux producteurs. Elle va également entraîner des changements de méthode de travail dans les interactions avec les collectifs de producteurs qui vont utiliser l'outil pour coordonner leurs livraisons. Les GME peuvent entraîner une mise en place de la solidarité entre les membres du groupement ce qui modifie aussi de fait les méthodes de travail.

En résumé, le projet inclut une innovation technique : la mise en place de l'outil numérique transversal de mutualisation des offres, des demandes et de la logistique ainsi que des innovations portées sont organisationnelles et/ou accompagnées de changements de méthodes de travail tant pour les structures d'accompagnement (telles que le CERD ou l'ADEAR 70) que pour les producteurs.

Pérennisation après le projet :



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Un des objectifs du projet consiste à tester un business model permettant la viabilité économique de l'outil numérique créé et ainsi la soutenabilité économique du projet. Une piste envisagée en phase d'émergence (et détaillée dans l'Axe B du plan d'action) de pérennisation de l'outil numérique créé est de le rendre autonome une fois le volet Fonctionnement terminé. Il s'agirait donc pour les utilisateurs de la plateforme (en particulier les producteurs) de considérer s'ils souhaitent, ou non, financer la maintenance de la plateforme ou son amélioration selon leurs besoins et donc par exemple *via* des commissions qui leur paraissent justes. Cet outil n'aura en effet pas vocation à rémunérer une structure d'accompagnement mais a bien une visée purement fonctionnelle.

Il est à noter qu'en phase d'émergence, une expérimentation sans outil numérique automatisé (tableurs partagés générés et gérés manuellement) est menée en Haute-Saône avec un groupement de 18 producteurs de fruits et légumes bio pour un budget d'achat de 130 000€. Afin de sonder leur disposition à participer financièrement à la mise en œuvre de la gestion des flux organisée par la structure d'accompagnement (solution la plus fréquemment mise en œuvre sur les plateformes numériques existantes) les producteurs ont été sollicités pour définir quelle contribution financière ils trouveraient juste pour rémunérer le travail qui sera accompli par la structure d'accompagnement, puis l'outil numérique et qui allègera leurs gestions individuelles. Les discussions ont conclu à une participation à hauteur de 7% des prix TTC pour l'ensemble du marché (*cf* Annexe 1 - courrier joint au dossier) soit un prévisionnel de 9.100€ de commission. D'autres marchés voient le jour dans le cadre des expérimentations à venir dans le volet Fonctionnement, mais le seul marché en fruits et légumes AB couvre les frais de maintenance de la plateforme numérique estimés à 6 000€/an par un développeur web, soit une journée par mois par des programmeurs prestataires.

Mais, au-delà de l'objectif économique, le projet a également pour objectif de contribuer au développement des territoires d'expérimentation ainsi qu'à la réduction des inégalités alimentaires en travaillant avec des associations d'aide alimentaire. Pour ces structures, la durabilité de l'innovation passe par l'accès à des collectifs de producteurs pour les achats de denrées. Le projet vise à permettre aux producteurs de trouver de nouveaux débouchés. La pérennité de l'innovation passe de fait par la capacité des structures impliquées dans le développement agricole à trouver des débouchés et à accompagner les producteurs à y répondre, mais aussi par la satisfaction des producteurs à participer à ces collectifs y compris en termes de critères sociaux comme l'intérêt pour contribuer à l'économie territoriale ou à participer à des circuits solidaires.

Les premières expérimentations menées en Haute-Saône nous permettent de constater que les producteurs et productrices se connaissent souvent déjà pour la plupart avant de s'impliquer dans un collectif. Certains se côtoient en effet à travers différents réseaux (GAB, CUMA, syndicalisme, etc.), ce qui facilite le fonctionnement du groupe et conforte une confiance finalement déjà établie (les maraîchers et maraîchères bio qui approvisionnent l'aide alimentaire en Haute-Saône faisaient presque tous partie du GAB70). Par ailleurs, un des objectifs du projet CEFACILS est de contractualiser les relations et transactions à la fois entre producteurs dans les collectifs mais aussi et surtout avec les acheteurs. Il s'agit ici de garantir une stabilité pour les différents partis et de sécuriser leur activité.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

L'accompagnement intégral de toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, des producteurs au lieu de livraison et/ou de consommation ainsi que l'interconnaissance réelle des différents maillons de la chaîne par l'ensemble des acteurs permettra d'instaurer un dialogue qui facilite la compréhension des attentes et contraintes de chaque "partenaire" (cf expérimentation actuelle en Haute-Saône) qui se côtoient notamment lors des livraisons ou des bilans périodes d'approvisionnements.

L'expérimentation menée en Haute-Saône avec les structures d'aide alimentaire témoigne de ce dialogue et de cette confiance (contractualisation avec les Restos du Cœur, achat de nouveaux produits par la Croix-Rouge et poursuite des achats de légumes en 2026). Ceci permet également d'obtenir une reconnaissance auprès d'autres acteurs locaux et de nouvelles sollicitations : Conseil départemental de Haute-Saône, Grand Besançon Métropole, ainsi que d'acteurs nationaux (étude en 2025 de l'expérimentation menée en Haute-Saône par la Confédération paysanne Nationale menée dans le cadre de la juste fixation des prix).

La mise en place de la plateforme numérique devra également permettre d'alléger le travail de coordination de l'ADEAR 70, du CERD, de la Confédération Paysanne 25+90 ainsi que de la SCIC Ensemble Bi'Eau. La durée du projet et la mise en place de temps d'échange d'expérience avec les producteurs devrait également permettre que les producteurs développent un apprentissage dans les réponses aux commandes (en restauration collective par exemple) voire qu'ils puissent ensuite former ou aider d'autres collectifs à se créer.

La pérennisation du projet CEFACILS passera, comme évoqué ci-dessus, par un modèle économique sobre et transparent. Les expérimentations permettront de déterminer soit le plus efficient, soit la complémentarité de plusieurs solutions (cf B1.3 du plan d'actions).

Outre la pérennisation des marchés expérimentés durant les 2 ans de la phase de Fonctionnement, il sera nécessaire de dupliquer le modèle en région BFC mais aussi sur d'autres territoires afin de faire vivre l'outil numérique (modèle économique) et de relocaliser les consommations (souhait de nombreuses associations et collectivités). Les structures partenaires disposent d'un réseau national sur lequel il est possible de s'appuyer pour diffuser le projet. Outre la diffusion, il sera aussi nécessaire d'accompagner celles qui souhaitent expérimenter sur leur territoire. Cette duplication sera d'autant plus facile si le modèle économique fondé sur l'accompagnement simplifié est financièrement rentable et humainement constructif (émulation autour d'un projet collectif), soit l'objectif final du projet.

LES RÉSULTATS ATTENDUS



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Quelles sont les retombées directes et indirectes attendues du projet, sur le territoire et/ou les filières concerné(e)s ? À court, moyen et long terme ?

Pour les projets du **volet « Émergence »** : décrire les résultats attendus en termes de construction de partenariat et de définition du plan d'action.

Les 2 années qui constituent la phase de “Fonctionnement” du projet CEFACILS doivent permettre d’obtenir différents résultats.

A court terme :

La mise en place et/ou la poursuite (pour celles initiées avant le volet “Fonctionnement”) des différentes expérimentations est une retombée directe et à court terme du projet CEFACILS. En lien avec ces expérimentations, il est attendu :

- La structuration juridique de groupements de producteurs et productrices et notamment la création de GME (Groupements Momentanés d'Entreprises).
- La réponse de ces groupements à des marchés, soit la mutualisation opérationnelle des approvisionnements et la création de liens entre producteurs locaux et acheteurs.
- La création d'un outil numérique de gestion faisant office d'intermédiaire entre producteurs et acheteurs et la mise à l'épreuve de son business model (cf Partie G - Axe B).

A moyen terme :

- Étude quant aux impacts aussi bien environnementaux que sociaux ou économiques des expérimentations menées sur les différents acteurs impliqués et recommandations.
- Création de nouveaux collectifs de producteurs et productrices.
- Proposition d'un (ou de plusieurs) modèle économique, juridique et environnemental qui permettra la collaboration entre acteurs locaux, qui plus est pérenne si les acteurs le souhaitent.
- Permettre aux producteurs impliqués dans les groupements de diversifier leurs débouchés en étant capable d'aller répondre à des marchés jusqu'alors inatteignables.

A long terme :

- Pérennisation de certaines filières à travers la création de débouchés stables (particulièrement en restauration collective).
- Contribution à la dynamique de reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation souhaitée par les acteurs publics.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- Contribution à un effet social de réduction de la précarité alimentaire par l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation de qualité.
- L'évolution des pratiques agricoles vers des modèles plus vertueux par l'interconnaissance entre pairs de modes diversifiés de productions.
- L'amélioration de la valeur ajoutée pour les productions locales labellisées ou non.

LE PLAN D'ACTION DU PROJET

Décrire de manière détaillée la méthode et les actions qui seront mises en œuvre et les étapes qui seront nécessaires pour mener à bien le projet, ainsi que les indicateurs qui permettront de suivre l'évolution du projet.

Pour les projets du **volet « Émergence »** : le plan d'action se limite à la phase d'élaboration du projet et de construction de partenariat, sur une période maximale d'un an.

Axe A : Mise en œuvre et suivi des expérimentations

L'objectif des structures d'appui est de se positionner comme option d'aide au montage de nouveaux collectifs pour répondre à de nouveaux débouchés et de fournir un appui logistique (Axe A).

Ce premier axe décrit l'appui aux futurs collectifs en termes de détection des marchés (A2.1) et de mise en place d'une forme de collaboration innovante, le GME (A2.2). Enfin, les collectifs ont comme objectif de mutualiser la logistique (A2.3). Ce premier axe constitue une phase de mise en œuvre des expérimentations. Les structures d'appui cherchent également à optimiser leur temps d'appui aux collectifs. Elles souhaitent y parvenir en mettant en place une plate-forme virtuelle dont le fonctionnement est décrit dans l'Axe B.

Dans un second temps, il sera mis en place un suivi des collectifs en lien avec l'évaluation co-construite avec le CESAER dans le but d'identifier les points forts et faibles de la démarche, de pouvoir pérenniser les projets (cf Axe C et A1) et enfin d'essaimer sur d'autres territoires (cf axe E).

A1 - Animation et suivi des expérimentations et de leur évaluation

Le projet CEFACILS est basé sur la mise en place de plusieurs expérimentations sur les territoires sélectionnés en phase Émergence et sur la poursuite de celle initiée depuis 2025.

L'ADEAR de la Haute-Saône a déjà contribué à l'approvisionnement de l'aide alimentaire (Secours populaire) et travaille actuellement avec la restauration collective (collèges du département). Pour le moment, les producteurs de Haute-Saône impliqués sont des maraîcher-es. En phase de fonctionnement du projet, des demandes ont été identifiées pour des fruits et légumes, de la viande bovine, des œufs ainsi que d'autres produits décrits dans le tableau ci-dessous. Le projet ne se fixe pas de production *a priori* mais souhaite répondre à toute demande potentielle des acheteurs.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Il s'agira également d'expérimenter sur d'autres territoires que la Haute-Saône et qui correspondent au périmètre d'action des structures partenaires du projet.

Les partenaires de CEFACILS souhaitent que le projet permette à terme d'identifier les éléments qui favorisent le succès d'une expérimentation (cf Axe C). Il sera donc nécessaire d'expérimenter une diversité de produits agricoles commercialisés, de labels, de structures acheteuses ou encore de modalités de structuration et de contractualisation. Cela devrait être réalisé sur des territoires qui diffèrent en termes de localisation géographique et d'échelle (superficie du territoire et densité de population).

Les expérimentations sélectionnées dans le cadre du projet CEFACILS sont les suivantes :

	Territoire d'expérimentation	Acheteurs concernés	Produits concernés	Intérêt de l'expérimentation
1	Grand Besançon Métropole	Aide alimentaire Si possible restauration collective	Légumes et fruits bio, (et demande en pain, oeufs, viande, produits laitiers)	Poursuivre le travail de mise en œuvre d'un groupement d'achat auprès de producteurs locaux et à destination de l'aide alimentaire. Faire émerger une dynamique sur la restauration collective, en lien avec les collectifs de producteurs créés.
2	Territoire de la SCIC Ensemble Bi' eau (Jura)	Restauration collective GMS	Légumes bio, viande bovine bio	Faire évoluer les fournisseurs de la SCIC aujourd'hui principalement implantés sur la Côte d'Or, vers des producteurs jurassiens notamment en maraîchage sur petite surface et viande bovine.
3	Haute-Saône	Aide alimentaire (Croix Rouge, Restos du Coeur, Secours Populaire Français, autre structures en fonction des démarches et sollicitations)	Fruits et légumes bio Viande bovine Bio	Fruits et légumes AB: poursuite d'une expérimentation prometteuse citée en exemple de réussite de la mutualisation d'approvisionnements en prenant en compte la saisonnalité des productions. Viande AB : production très présente sur le département mais très peu consommée localement malgré des outils de transformations existants à proximité.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

4	Haute-Saône	Conseil départemental 70	Œufs et viande bovine (demande en produits laitiers et légumineuses)	Tester la faisabilité pour un futur groupement de producteurs de répondre à un marché public. Appliquer un modèle de mutualisation sur un autre produit avec des producteurs différents, des productions constantes et des contrats plus contraignants.
5	Nièvre	Groupement d'achats des collèges du 58, cuisine centrale de Nevers, Legta Challuy	Viande bovine, volailles, produits laitiers, épicerie, fruits et légumes	Structurer une offre locale à travers des GME pour répondre aux marchés publics afin de garantir des volumes durables aux producteurs, tout en montant en compétences l'ensemble des acteurs (restauration collective et producteurs) afin de pérenniser la démarche. La coopération entre fournisseurs et producteurs locaux sera priorisée pour limiter les concurrences internes, et la qualité des repas améliorée grâce à des produits bio ou encadrés par des cahiers des charges.

Une majorité de nos territoires sont localisés à l'Est de la Région Bourgogne Franche-Comté par soucis logistique (temps de déplacements, ...) et de connaissance des acteurs du territoire. L'intégration du CERD au projet CEFACILS permet cependant d'expérimenter au niveau du département de la Nièvre et donc d'étendre le champ d'action de CEFACILS. Il sera bien entendu toujours possible de prendre contact, au cours du projet, avec des structures qui travaillent ailleurs sur des thématiques similaires. Sur le territoire de la SCIC Ensemble Bi'Eau par exemple, des synergies sont à construire avec le département de la Saône-et-Loire, situé à proximité de Lons-le-Saunier.

Suite au cadrage des expérimentations sur les différents territoires, l'ADEAR70, la Confédération paysanne du Doubs, la SCIC Ensemble Bi'Eau et le CERD seront respectivement en charge de la mise en place, de l'animation, du suivi et de l'adaptation des expérimentations 1 (Confédération paysanne du Doubs), 2 (SCIC Ensemble Bi'Eau), 3 et 4 (ADEAR 70) et enfin 5 (CERD). Les structures accompagneront chaque expérimentation et devront s'assurer de leur bon déroulement, de leur avancée et de leur appui organisationnel.

Cet appui des structures d'accompagnement à la formation des collectifs de producteur-ices ainsi qu'à la mise en place des GME et des nouvelles solutions logistiques fera l'objet d'une évaluation co-construite avec le CESAER et décrite dans l'Axe C du plan d'action.

Ce temps de travail d'animation sur les territoires est nécessaire à la bonne réalisation des expérimentations.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

En parallèle, des temps d'échanges entre l'ADEAR70, la Confédération paysanne du Doubs, la SCIC Ensemble Bi'Eau et le CERD sont prévus pour confronter l'avancée des expérimentations, et permettre une évaluation continue de la démarche.

A2 - Création, structuration et fonctionnement des futurs collectifs

A2.1 Détection de nouveaux débouchés et constitution des collectifs.

Ce premier axe correspond à l'appui effectué par les structures à la création des futurs collectifs de producteurs. Le premier temps de cet appui consiste à détecter des nouveaux marchés **et** à travailler avec les acheteurs sur leurs besoins (types de produits, quantités, logistique...) et sur leurs contraintes d'achat. Suite à ce travail, des groupements de producteurs seront constitués. Ces derniers seront composés en fonction des besoins identifiés tout en préservant les marchés acquis antérieurement par certains paysans locaux. Il sera nécessaire de s'attacher à multiplier le nombre d'apporteurs afin de répartir la demande au plus près des besoins et faire bénéficier plusieurs producteurs locaux de nouveaux débouchés. Ceci favorisera la pérennité d'un maximum de structures agricoles, préservera des dynamiques sur l'ensemble d'un territoire et facilitera les transmissions et installations.

La phase émergence a d'ores et déjà permis d'identifier des demandes en restauration collective et dans l'aide alimentaire pour une diversité de produits agricoles. Les expérimentations sélectionnées dans le cadre du projet CEFACILS sont décrites dans le tableau ci-dessus (cf A1). L'objectif des structures d'appui est de constituer des collectifs de producteurs pour répondre à ces demandes et de poursuivre l'expérimentation déjà initiée dans le volet Émergence. Le projet a également pour but de répondre à des demandes si elles apparaissent en cours de projet.

Pour que l'appui des structures soit efficace et puisque l'objectif est d'engager les collectifs de producteurs dans la réponse aux appels d'offres des marchés publics une formation des animateurs et animatrices de CEFACILS sera nécessaire (cf E2.2).



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

A2.2 Appui à la structuration des collectifs

Une fois les débouchés identifiés, les structures partenaires interviendront en appui à la constitution des collectifs. Les méthodes d'expérimentation seront adaptées à chaque territoire, en fonction de leur historique, des objectifs visés, des contraintes, forces et envies identifiées par les structures engagées. Afin de garantir la réussite de ces expérimentations, des réunions entre l'ADEAR70, la Confédération paysanne du Doubs, la SCIC Ensemble Bi'Eau et le CERD seront régulièrement organisées afin de cadrer les objectifs de l'expérimentation tout au long du projet.

Cet appui se décline en 2 temps majeurs :

1. Portage, gouvernance et fonctionnement des collectifs

La création d'un groupement requiert la réflexion puis la définition de la gouvernance et du fonctionnement de celui-ci. Il sera donc nécessaire, pour chaque groupement créé, d'établir un règlement intérieur (ou bien une charte de fonctionnement, ou tout autre document régissant l'organisation d'un collectif). Ce document devra être spécifique à chaque collectif, en fonction des contraintes, volontés et avis des membres qui le composent. Cela permettra aussi d'aborder la question de la répartition des responsabilités au sein des groupements, fondamentale pour s'inscrire dans la pérennité.

Selon les besoins, les animateurs et animatrices du projet pourront se former à l'accompagnement de collectifs de producteurs et productrices, et aux outils de contractualisation (cf E2.2).

Dans certains territoires, un travail sur le portage et la contractualisation est actuellement en cours (notamment dans la Nièvre et en Haute-Saône pour répondre aux demandes des collectivités et de la restauration collective). Les outils mis en place sur ces territoires seront mis à disposition du projet CEFACILS. Il sera nécessaire de proposer des évolutions de ces modèles pour intégrer les particularités du projet CEFACILS et les adapter aux différents acheteurs et groupements de producteurs.

2. Structuration juridique : test d'accords type GME

La structuration et la consolidation des fonctionnements coopératifs passera par l'expérimentation de statuts juridiques ou d'accords permettant de créer des groupements de producteur-ices et qui autorisent et facilitent la réponse à des marchés. Un des objectifs du projet est donc de tester une forme innovante de collaboration qui n'est *a priori* à ce jour pas encore utilisée dans l'approvisionnement alimentaire local : la mise en place de Groupements Momentanés d'Entreprises (GME). Ceux-ci correspondent à des accords et peuvent être conjoints solidaires ou conjoints non solidaires. La formalisation de GME nécessite un travail sur l'écriture de la convention type que les structures partenaires pourront proposer aux membres des futurs collectifs. Une action de ce type est en cours au CERD et en réflexion en Haute-Saône depuis la phase d'Émergence de CEFACILS. Des échanges de pratiques visant une co-élaboration de la convention type ont commencé à voir le jour lors d'un COTECH sur ce point.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Cette action nécessitera de faire appel à un expert juridique (avocat ou notaire) qui puisse orienter, conseiller et accompagner nos choix.

L'objectif du projet étant de proposer un modèle économique, environnemental mais également juridique viable, le retour d'expérience sur les statuts juridiques expérimentés sera évalué (cf Axe C).

Prestation de service : expertise juridique

A2.3 Appui à la structuration des filières d'approvisionnement

Une fois les collectifs constitués, il s'agit également de considérer l'ensemble de la filière d'approvisionnement pour mener à bien les expérimentations. Là encore, on distingue deux étapes majeures :

1. Organisation logistique des filières d'approvisionnement

Un des objectifs du projet est de tester, en fonction des choix des collectifs de producteur·ices, si l'organisation logistique mutualisée contribue à une réduction de l'empreinte carbone (voir Axe C). L'appui des structures va donc consister à impulser en collaboration avec le CESAER une réflexion sur l'organisation logistique.

Cette mutualisation logistique peut prendre différentes formes telles que :

- La répartition des marchés en fonction des proximités des lieux de production et de consommation.
- Le co-transport de produits pour des destinations identiques.
- Les points relais avec allotissement de la commande globale.
- L'utilisation d'un prestataire spécialisé dans le transport.
- Toute autre solution émergeant des expérimentations et des choix des producteurs.

Un travail de capitalisation de ces solutions logistiques testées sur les territoires et de leur impact sur le développement des filières sera réalisé (cf Axe C).

2. Réponse à des marchés et contractualisation avec les producteurs

Afin de mettre en pratique les différentes phases de création et de structuration des groupements, d'éprouver leur fonctionnement ainsi que leur capacité à être opérationnels, il faudra que les groupements accompagnés par le CERD, la Confédération Paysanne 25+90, la SCIC Ensemble Bi'Eau ou l'ADEAR 70 répondent à différents types de marchés suivant les acheteurs concernés (gré-à-gré, marchés publics, etc.). C'est de cette façon qu'il sera possible de repérer les ajustements à réaliser, de vérifier la pertinence des statuts juridiques et accords créés, d'estimer la faisabilité des approvisionnements ou encore de faire face aux imprévus. Ces éléments feront également l'objet d'un suivi et d'une évaluation (cf Axe C).



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

La stabilité et la pérennité d'un marché peut notamment être acquise par l'établissement de contrats entre fournisseurs et acheteurs. A ce jour, beaucoup de structures agricoles fonctionnent trop souvent sur des accords verbaux fondés sur la confiance entre les parties. Or, de récentes fermetures d'intermédiaires commerciaux en produits agricoles locaux (départements du 25, 70 et 90) démontrent la nécessité d'accords contractuels fixant les règles des échanges commerciaux. Ainsi, nous pourrions travailler sur des contrats type individuels ou collectifs afin de sécuriser le marché tant pour les fournisseurs que pour les acheteurs.

Cette action nécessitera pour les animateurs et animatrices de CEFACILS de se former notamment à la réponse aux marchés publics (cf E2.2).

En parallèle, les structures en charge des expérimentations seront vigilantes à sensibiliser les acheteurs publics et privés aux réalités et contraintes de commercialisation des producteurs, notamment dès le démarrage d'un nouveau projet de création de relations commerciales. Les structures pourront sensibiliser les acheteurs aux prix définis comme justes et rémunérateurs pour les producteurs.

Afin de garantir la réalisation du projet ainsi que ses répercussions et sa pérennité, il sera impératif d'effectuer du démarchage auprès des acteurs aval et amont, de participer aux sollicitations de rencontres locales afin de partager nos connaissances et nos approches à la fois des producteurs et des acheteurs locaux afin de prendre en considération, au sein de chaque nouveau projet de création de relations commerciales, les contraintes et attentes individuelles des parties prenantes au projet. Chaque projet est différent et implique des adaptations et concessions qu'il sera nécessaire d'accompagner à chaque étape.

A2.4 Réalisation de diagnostics d'agriculture paysanne

Enfin, pour aider les collectifs de producteurs à mieux valoriser leurs produits auprès des acheteurs, les structures d'appui proposent d'appuyer les producteurs dans la mise en place de diagnostics d'agriculture paysanne. Ces diagnostics permettront de faire reconnaître des spécificités de leur offre et ce qui la distingue de celle de potentiels concurrents.

Le diagnostic Agriculture paysanne est un outil de caractérisation des structures agricoles en matière d'autonomie, de répartition, de travail avec la nature, de transmissibilité, de développement local et de dynamique territoriale permettant aux paysan·e·s de comparer leurs pratiques et d'échanger avec leurs pairs sur des thématiques économiques, sociales et environnementales. La réalisation de ces diagnostics passent par 3 phases -collective, individuelle puis à nouveau collective- avec trois objectifs principaux dans le cadre du projet CEFACILS :

- Permettre aux producteurs de faire connaissance, d'échanger sur leurs pratiques et sur leurs structures de manière transparente afin de créer une cohésion de groupe et une relation de confiance indispensable au partage d'un marché et à la mise en place d'une solidarité d'approvisionnement.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- Disposer d'éléments comparables, compilables et analysables des différentes structures agricoles composant un même groupement afin de valoriser les savoir-faire et savoir-être des paysan·e·s locaux face à des marchés potentiellement concurrentiels.
- Imaginer la pérennisation économique partielle de l'animation du projet et/ou de la plate-forme numérique de gestion par la formation des producteurs à leurs attentes spécifiques via le fond de formation des acteurs du vivant (VIVEA).

Ces diagnostics seront réalisés auprès d'un maximum de producteurs impliqués dans CEFACILS sur tous les territoires d'expérimentation. Certain·es animateur·ices impliquées dans le projet CEFACILS sont par ailleurs d'ores et déjà formé·es à la réalisation de ces diagnostics.

A3 - Partage d'expériences et essaimage du projet

L'axe A2 du plan d'action pourra s'appuyer sur le partage d'expertise des structures partenaires impliquées dans le projet CEFACILS.

A3.1 Partage d'expertises des territoires

Sur l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet, certains disposent d'ores et déjà d'une expérience et d'une expertise significative dans la mutualisation des approvisionnements, le travail avec des collectifs ou avec des collectivités, etc.

L'ensemble des territoires d'expérimentation et des partenaires pourront faire bénéficier de leur expertise sur différents sujets. La SCIC Ensemble Bi'Eau ainsi que Manger Bio BFC possèdent une expérience de plusieurs années dans la commercialisation de denrées alimentaires bio et locales, l'ADEAR 70 travaille sur l'approvisionnement de 3 fédérations d'aide alimentaire avec des fruits et légumes bio et locaux, et le CERD travaille depuis plus de 20 ans sur l'accompagnement de collectifs de producteurs à répondre aux marchés de la restauration collective.

D'ici le début effectif de la phase Fonctionnement, cette expérience ne sera que davantage enrichie.

Ces connaissances (de ce qui peut fonctionner ou non, des erreurs à ne pas commettre, ...) sont précieuses et doivent être partagées dès les premières semaines du PEI Fonctionnement. C'est notamment de cette façon que les expérimentations pourront être mises en place de façon plus efficiente.

Il est donc prévu d'organiser des temps d'échanges entre les territoires d'expérimentation, par exemple à travers la proposition de temps de visioconférence inter-territoires. Ceux-ci pourront si besoin être focalisés sur les besoins ou problématiques particulières soulevées par des partenaires. Ces échanges auront pour objectif de créer de l'interconnaissance entre les territoires, de favoriser l'échange de pratique entre les différentes expérimentations et de créer une dynamique collective autour du projet CEFACILS. Ces temps d'échanges permettront également de valoriser les territoires et leurs acteurs locaux.

A3.2 Mobilisation de nouveaux acteurs sur les territoires



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Une mobilisation de nouveaux acteurs sur les territoires sera nécessaire pour assurer le développement du projet. Cette mobilisation sera permise grâce au travail d'animation des expérimentations de l'ADEAR70, la Confédération paysanne du Doubs, la SCIC Ensemble Bi'Eau et le CERD. Ces nouveaux acteurs peuvent être des producteurs, des acheteurs ou des acteurs de la logistique et de la distribution. L'arrivée de nouveaux producteurs permettra la constitution de nouveaux groupements de producteurs, soit par l'entrée de nouveaux producteurs dans les groupements existants, soit par l'augmentation des livraisons des producteurs "initiaux" tout en veillant à la répartition des volumes en fonction des disponibilités locales. L'arrivée de nouveaux acheteurs permettra d'augmenter la part de produits vendus et donc d'assurer de nouveaux débouchés aux producteurs.

Les structures en charge des expérimentations seront vigilantes à l'intégration de ces nouveaux acteurs afin qu'ils ne viennent pas fragiliser les expérimentations en place mais bien les consolider.

Axe B : Développement d'un outil numérique de gestion viable et solidaire

Un des objectifs des structures d'appui est de pouvoir "optimiser" le travail d'accompagnement des collectifs. Pour ce faire, il a été choisi de mettre en place une plate-forme virtuelle permettant aux producteurs de mutualiser leur offre et si possible leur logistique.

La mise en place de cet outil est décrite ci-dessous dans l'Axe B.

B1 - Structuration d'un outil de gestion répondant aux besoins des territoires et de leurs acteurs

B1.1 Veille sur les outils existants

Bien qu'un état des lieux des outils numériques permettant de faire le lien entre producteurs et acheteurs ait été réalisé en phase d'émergence de CEFACILS, des outils similaires ou encore des retours d'expériences sur le sujet continueront de voir le jour tout au long du volet "Fonctionnement". Il faudra donc que les partenaires restent informés grâce à une veille des outils numériques existants et des nouvelles initiatives initiées. Cette veille doit se faire à différentes échelles : régionale, nationale voire internationale.

B1.2 Définition du cahier des charges des solutions techniques



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

La création d'un outil numérique de gestion (*cf* Partie E) qui permettra de faciliter la mutualisation des productions et des consommations implique une première action de construction d'un cahier des charges relatif à cet outil. Les partenaires du projet CEFACILS et les acteurs impliqués sur chaque territoire devront pour cela exprimer leurs attentes quant à cet outil, les objectifs et fonctionnalités visées ainsi que les critères d'utilisation. Cela passera notamment par la réalisation d'un bilan des outils actuellement utilisés par les territoires et de leurs atouts et faiblesses relevées par les acteurs de terrain.

Les premiers constats faits en phase d'émergence indiquent que l'outil numérique devra permettre d'une part la mutualisation des disponibilités en produits selon une grille tarifaire commune à l'ensemble des producteurs au sein de chaque groupement sur une période donnée et d'autre part une mutualisation de la logistique en permettant à chaque producteur de solliciter un collègue pour co-livrer ses produits ou faire appel à un prestataire. Le fonctionnement imaginé dans le premier volet de CEFACILS pour l'outil fait état d'une gestion des flux paramétrable, automatisée et périodique qui pourra être structurée sous forme d'agendas synthétiques permettant de visualiser rapidement les échéances à venir. Les producteurs utilisateurs seront donc des paysans souhaitant s'organiser en groupements pour répondre à des marchés inatteignables seuls. Le principe de fonctionnement (à affiner et à ajuster aux expérimentations à venir) serait le suivant (*cf* Annexe 2):

- La ou les commandes sont visibles sur l'outil numérique par tous les producteurs d'un groupement et planifié(es) en avance avec ou par les acheteurs (périodicité constante - modèle aide alimentaire, commande aléatoire avec délai obligatoire de livraison - modèle marché public, livraisons programmées par secteur - modèle marché de gré à gré, *etc.*).
- Chaque producteur mentionne avant une date et un horaire fixe les quantités maximales des produits sollicités qu'il est en capacité de fournir pour chaque commande en fonction de ses stocks, de ses tournées, des secteurs qui lui sont attribués dans le cadre des accords du groupement, *etc.*
- Lorsque l'offre correspond à la commande un bon de livraison est édité et envoyé par courriel à chaque producteur et à chaque acheteur.
- En cas d'excédent de produits proposés par l'ensemble des producteurs, un écrêtage est effectué (en fonction de chaque groupement : par les paysan·nes, les bénévoles de structures d'aide alimentaire ou encore les structures d'appui) en fonction de règles préalablement établies (priorités, objectifs individuels, répartitions des quantités...) afin de faire correspondre la demande à l'offre. Le bon de livraison est ensuite envoyé par courriel (des consignes de commandes minimales par producteur sont paramétrées afin d'éviter des livraisons de faible volume).



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- En cas de manque de produits proposés par l'ensemble des producteurs, un rappel leur est automatiquement envoyé afin qu'ils corrigent les manques et/ou reportent les excédents sur les commandes déficitaires dans un délai imparti. Une fois les commandes complétées (disponibilités excédentaires bloquées à ce stade), les bons de livraison sont envoyés par courriel aux acheteurs et aux producteurs.
- Les dates et horaires ou plages horaires de livraisons sont prédéfinies à l'avance et visibles sur l'outil numérique.
- Les livraisons sont effectuées. Les bons de livraisons (BL) sont signés par les acheteurs et conservés par les producteurs. Chaque producteur disposant d'un délai pour confirmer la livraison sur CEFACILS et modifier si besoin le BL. Passé ce délai, le BL est automatiquement validé. Ces BL signés serviront de base au calcul des prestations du modèle économique expérimental et détaillé plus loin.

Le schéma ci-dessous présente le fonctionnement de l'outil numérique de gestion tel qu'imaginé en phase d'Émergence du projet CEFACILS (cf Annexe 2).

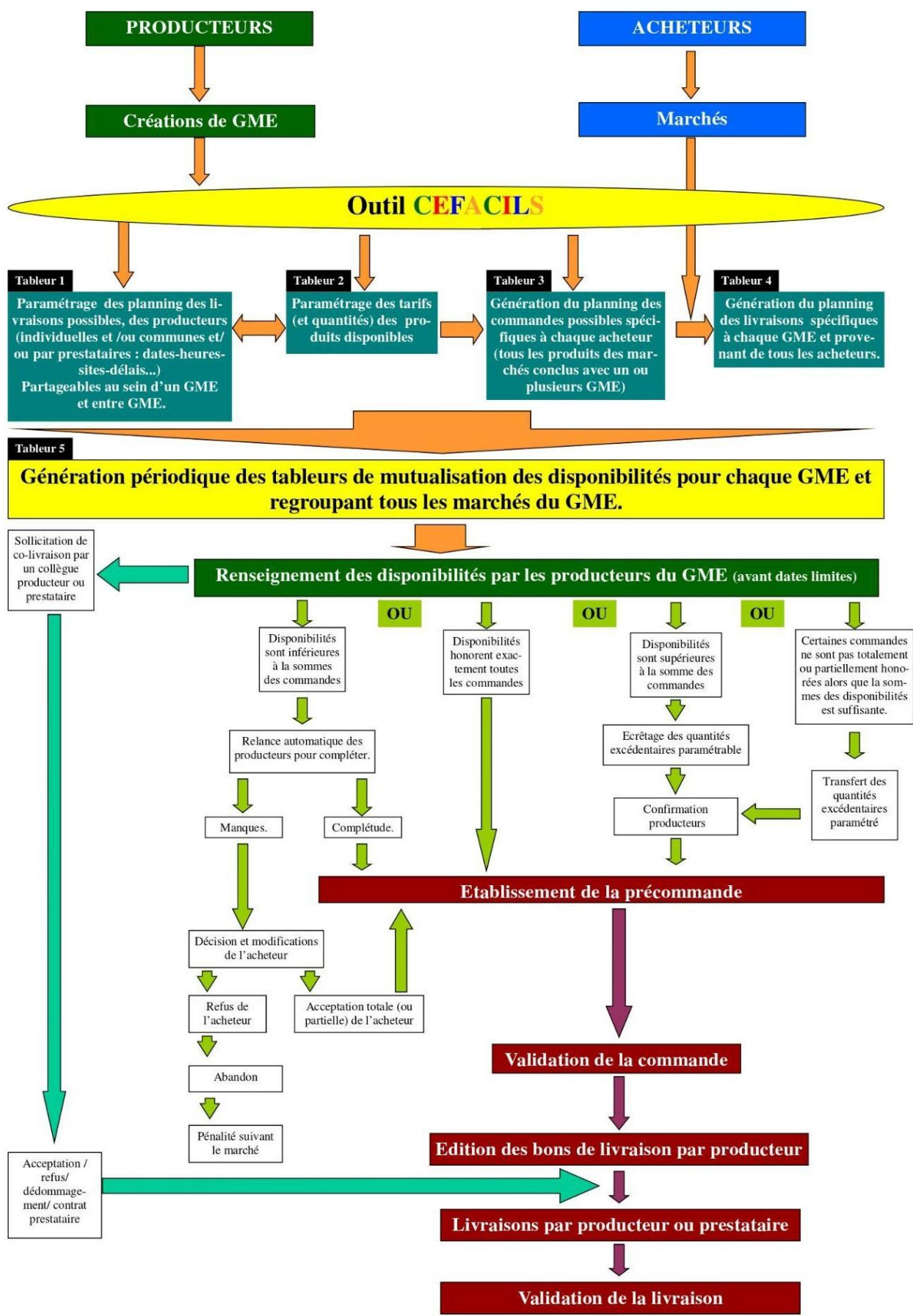


Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »





Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Cet outil comprendra un outil de recherche des flux permettant aux producteurs et aux acheteurs d'éditer des requêtes afin d'effectuer un suivi des approvisionnements (produits sur une période, approvisionnements par producteur, atteintes des objectifs...).

Chaque producteur pourra être membre d'un ou plusieurs groupements mais chaque groupement aura son fonctionnement propre pour les produits proposés (pas de visibilité entre producteurs de groupements différents). En revanche, en ce qui concerne la logistique, chaque producteur d'un groupement pourra avoir accès à la planification des livraisons des producteurs d'autres groupements ayant accepté préalablement l'option « Co-livraison » *via* l'outil numérique.

Dans l'optique de garantir que les externalités de CEFACILS dépassent les territoires d'expérimentation et la Bourgogne-Franche-Comté, il faudra par exemple que l'utilisation de l'outil soit possible et son fonctionnement duplicable sur d'autres territoires. Il sera possible de s'appuyer sur les réseaux nationaux des structures locales formant le GO CEFACILS (présentes sur tout le territoire ainsi qu'à l'international - la Confédération paysanne membre de la Via Campesina).

B1.3 Structuration économique et recherche d'un modèle viable

Un des objectifs du projet est de tester la viabilité économique de ce nouvel outil, c'est un des points de l'évaluation effectuée par le CESAER dans l'Axe C.

L'animation pérenne de ce nouveau type de coopération ainsi que la maintenance et l'évolution d'un outil numérique de gestion permettant la gestion des flux nécessite un financement auto-généré par cette nouvelle activité commerciale. A ce titre, une des solutions envisagées en phase d'émergence par le groupe opérationnel est de rendre le fonctionnement de l'outil numérique autonome une fois le projet arrivé à son terme. En effet, telle qu'imaginée, la plateforme sera opérationnelle en l'état dès novembre 2028 et pourra être utilisée par les producteurs et acheteurs qui le souhaitent. Dès lors, si et seulement si les utilisateurs de la plateforme souhaitent prévoir de la maintenance (dont le coût annuel est estimé par un développeur web à 6 000€), de faire évoluer l'outil ou d'être accompagnés par une structure d'appui, ce sera bien à eux de financer ces opérations. Il convient de rappeler que la plateforme numérique ne sera pas créée afin de faire du bénéfice ou de rémunérer des structures d'appui et restera bien une interface numérique de facilitations des mutualisations, sans vocation à devenir une plateforme physique gérant des flux de marchandises et nécessitant du personnel permanent assurant les transits de marchandises.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Celle-ci est bien un outil de facilitation mis à disposition des agriculteurs qui décident, en fonction de leurs souhaits d'implication dans la gestion quotidienne des mutualisations, de consacrer un pourcentage de leur vente à la simplification des tâches collectives de commercialisation (défini en fonction du temps consacré par la structure accompagnatrice pour cette délégation de gestion ainsi qu'aux coûts réels liés à l'utilisation de services extérieurs tels que les envois automatiques de courriels). Il est à noter que les producteurs restent les fournisseurs des clients finaux à qui ils facturent leurs produits. La plateforme ne gère aucun flux financier, ce qui réduit les frais de fonctionnement qui sont donc réduits à la maintenance de l'outil pour le rendre compatible avec les évolutions des serveurs informatiques et aux flux de données.

Il est néanmoins prévu dans le projet de proposer aux futurs utilisateurs de l'outil différentes solutions de financement de ces coûts de maintenance parmi lesquelles ils pourront choisir s'ils le souhaitent. Ces solutions seront expérimentées durant cette phase du projet CEFACILS et seront ensuite compilées afin de déterminer le ou les ressource(s) financière(s) qui peuvent être mobilisables. Plusieurs sources de financements sont d'ores et déjà envisagées mais pourront être complétées au fur et à mesure des expérimentations :

- Les commissions sur les ventes (cf modèle de la SCIC Ensemble Bi'Eau et de Manger Bio BFC), soit versées par les vendeurs, soit par les acheteurs ou réparties entre ces deux acteurs suivant ce qui leur semble juste.

Les maraîchers et maraîchères qui participent à l'expérimentation mise en place en Haute-Saône depuis 2025 ont d'ores et déjà accepté de participer financièrement à la rémunération de la gestion des flux (qui est actuellement réalisée par l'ADEAR 70 et qui sera ensuite faite par la plateforme), sur la base d'une commission à hauteur de 7% du montant TTC des produits vendus (cf Annexe 1).

De plus, il s'est avéré durant les discussions avec d'autres producteurs lors du PEI Émergence qu'une participation financière juste et transparente à ce qui leur permet *in fine* un gain de temps leur semble normale. En effet, ce secteur d'activité est habitué à faire appel à des prestations extérieures pour mener à bien leurs projets et leurs activités (centre de gestion pour leur comptabilité, services juridique pour leurs baux, transporteurs pour livraisons, chambre d'agriculture pour déposer des demandes d'aides, etc.). Les conventions de Groupement Momentané d'Entreprise (GME), signées par l'ensemble des producteurs du groupement, prévoient d'ailleurs la désignation d'un mandataire qui peut être rémunéré si le collectif le souhaite.

De cette façon, tous les marchés gérés par la plateforme permettront aux utilisateurs de générer un financement permettant l'accompagnement de nouveaux projets de mutualisation, de suivre ceux qui existent et de faire évoluer l'outil si nécessaire.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- Les formations sollicitées par les producteurs et productrices et directement en lien avec l'amélioration de leur vente telles que : la rédaction d'une réponse à un marché public, la valorisation commerciale de leurs pratiques, la réglementation en terme d'étiquetage, le passage à la facturation électronique, l'utilisation d'outils tels que celui produit dans CEFACILS pour augmenter ses ventes, la création de collectifs pour mutualiser ses productions, *etc.*

La commission n'est pas la seule source de financement envisagée pour pérenniser et développer ce nouvel outil facilitant l'approvisionnement mutualisé local. En effet, pour qu'il y ait commission, il est nécessaire que le marché soit acquis ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, le Fond de Formation des Entrepreneurs du Vivant (Fond VIVEA) est aussi une source de financement mobilisable par les paysan·nes et les structures agréées organisme de formation telles que les ADEAR, les Confédérations paysannes, *etc.* Ce fond de 2.000€ par an et par exploitant agricole permet de former les professionnels sur des thèmes tels que « Créer de la valeur », « Déployer les solutions digitales » (*cf* Annexe 3) à un taux horaire de 20 ou 25€/heure/stagiaire (pour des formations collectives qui durent classiquement 7 heures pouvant réunir jusqu'à 12 stagiaires). Cela représente un budget de 1680 à 2100€ par journée de formation qui couvre les frais de préparation de la formation (lieu, intervenant : environ 1.000€) et laisse par conséquent, si la formation réunit 12 stagiaires, un excédent utilisable pour faire émerger de nouveaux projets.

- L'adhésion des nouvelles structures utilisatrices couvrant à minima les frais de fonctionnement induits par de nouveaux flux peut également être envisagée avec des modalités à définir.

D'autres ressources pourront être imaginées et s'avérer pertinentes durant les expérimentations et les rencontres avec d'autres structures travaillant sur cette même thématique lors des 2 années de Fonctionnement (*cf* Annexe 4). Le schéma ci-dessous présente les pistes de financement imaginées :

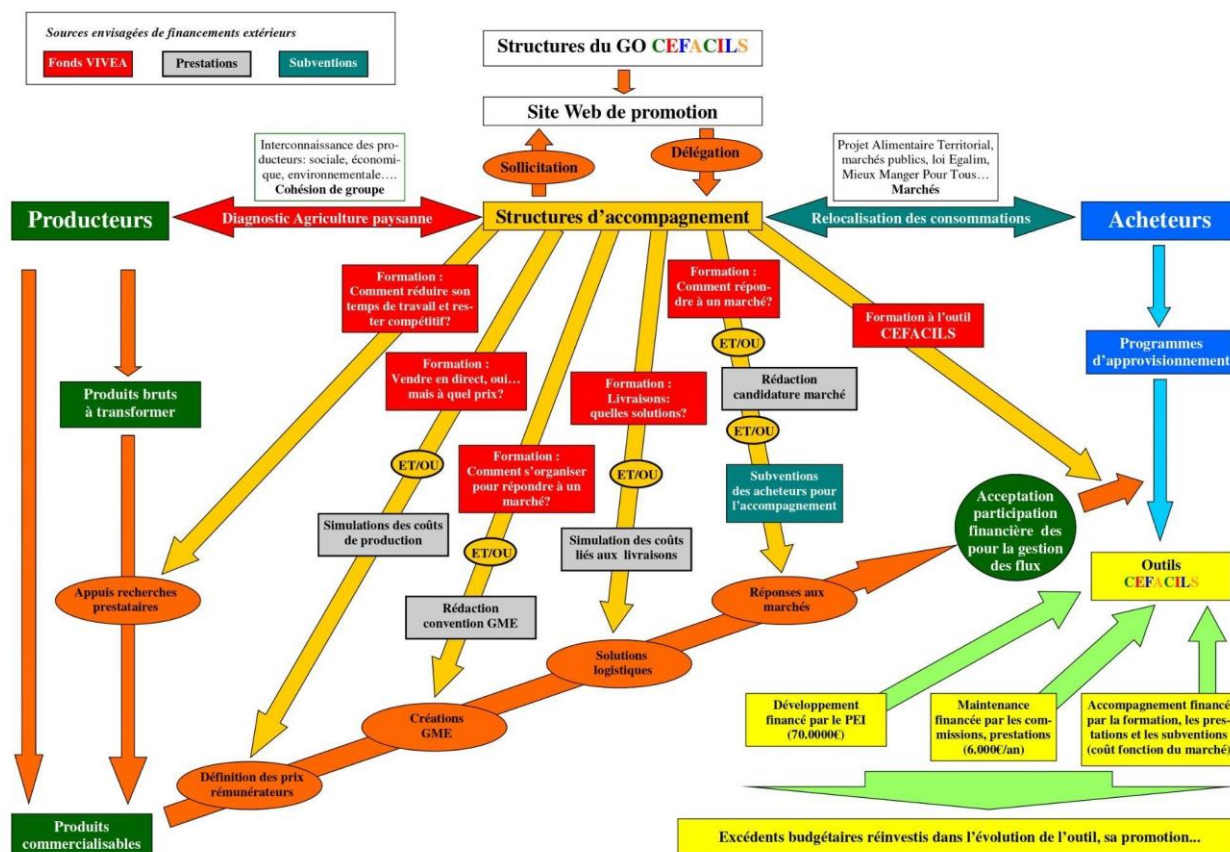


Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »



Certaines structures acheteuses, telles que les collectivités, ont la possibilité de subventionner les structures d'accompagnement qui leur permettent d'avancer sur leur volonté de s'approvisionner en local. D'autres programmes tels que le MMPT prévoient des subventions fléchées en faveur des structures d'accompagnement qui sont en capacité de faciliter les achats locaux.

L'expertise de certains partenaires (Manger Bio BFC et la SCIC Ensemble Bi'Eau) dans le fonctionnement économique et logistique des modèles coopératifs sera précieuse pour cette action.

B2 - Création d'un outil numérique de gestion

B2.1 Création du site internet et de l'outil *via* un prestataire extérieur

Cette action se décline en deux temps : la création d'une part d'un site internet qui permette de communiquer sur le projet, de déposer des guides méthodologiques (création de GME, réponse à un marché public, etc. - cf livrables) et d'autre part d'un outil numérique de gestion (tel que décrit dans la Partie E).



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Le site internet aura pour objectif de rassembler : la présentation du projet CEFACILS (objectifs, partenaires opérationnels et financiers, *etc.*), les travaux de l'Institut Agro Dijon menés sur ce projet, la présentation des expérimentations de mutualisation avec leurs résultats, des modèles de Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) adaptés à l'approvisionnement en denrées alimentaires agricoles, les contacts des structures d'accompagnement, les coûts d'utilisation en fonction du service attendu et un accès (par exemple *via* une identification simplifiée) à l'outil de gestion et de mutualisation créé. Il sera envisageable de proposer une version de démonstration de l'outil pour une durée limitée. Le site internet permettra également d'afficher les offres de formation dédiées (exemple : Pourquoi et comment utiliser un outil de mutualisation des productions? Comment et pourquoi créer un GME ? Comment fixer un prix à avec plusieurs producteurs ? Comment répondre à un marché public ?...).

Le développement d'un outil numérique de gestion et de mutualisation en tant que module opérationnel de CEFACILS permettra de faciliter la gestion des achats entre les producteurs et les structures acheteuses (*cf* B1.2.) L'objectif est que cet outil fonctionne de manière automatisée avec un temps humain dédié à sa gestion limité par rapport aux situations actuelles dans les territoires.

La volonté des partenaires du projet est que seuls les groupements de producteurs (ou producteurs pour certaines fonctionnalités) puissent accéder à l'outil côté production (et non les grossistes alimentaires comme c'est aujourd'hui le cas sur certaines plateformes numériques) mais qu'à l'inverse diverses structures acheteuses puissent passer commande (structures d'aide alimentaire, restauration collective, *etc.*). Tout nouvel utilisateur sera validé par le gestionnaire de l'outil numérique ou, par délégation, par une structure accréditée par le gestionnaire. En effet, la plate-forme numérique est un outil de mutualisation destiné à faciliter des approvisionnements acquis par des producteurs constitués en groupements et accompagnés durant leur construction par des structures d'accompagnement telles que des ADEAR, la Confédération paysanne du Doubs et le CERD ou toute autre structure désireuse d'utiliser l'outil.

Le code utilisé pour créer cet outil numérique sera entièrement accessible en open source sous une licence permettant sa réutilisation et sa modification de manière très large (licence à définir, de type MIT License ou équivalent permissif). Afin de faciliter l'accès au code et son appropriation par des tiers, le projet CEFACILS disposera d'un dépôt public sur une plateforme de gestion de code (de type GitHub), permettant à toute personne de le consulter, le télécharger, l'installer et l'utiliser gratuitement.

D'un point de vue technique, le projet sera conçu selon une architecture découplée (de type headless), reposant sur une séparation forte entre :

- un back-end, exposant les données et la logique métier via une API,
- un front-end, dédié à la restitution des interfaces utilisateurs.

Cette approche permettra à des projets tiers de réutiliser tout ou partie de la solution, notamment en consommant uniquement le back-end pour l'intégrer dans leurs propres interfaces ou plateformes existantes.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

L'outil pourra ainsi être déployé de manière indépendante, repris par d'autres entités, ou intégré au sein d'écosystèmes numériques existants, favorisant sa diffusion, son interopérabilité et sa pérennité.

Prestation de service : Développeur web

B2.2 Test d'utilisation de l'outil auprès des territoires d'expérimentation

La mise en route opérationnelle de l'outil numérique de gestion créé dans le projet CEFACILS devra être testée afin de mesurer sa capacité à remplir un rôle d'intermédiaire entre producteurs et acheteurs. Il faudra que la plateforme puisse permettre aux groupements de producteurs de répondre à des marchés émis par une pluralité de structures acheteuses.

Cette action interviendra probablement en deuxième année du projet Fonctionnement, puisqu'elle nécessite d'avoir des groupements de producteurs structurés et un outil non seulement créé mais aussi suffisamment fonctionnel.

Ce sera également l'occasion de mettre à l'épreuve le modèle économique et de fonctionnement de la plateforme numérique et de l'ajuster si nécessaire.

B2.3 Réflexion et test de la pérennisation d'utilisation de l'outil (maintenance, financement..)

Dans une optique de pérennisation des résultats et des outils créés lors des 2 années de la phase de Fonctionnement, il est prévu une réflexion et/ou des expérimentations sur les moyens qu'il est possible de mettre en œuvre afin de rendre l'outil numérique créé viable, transmissible et duplicable.

Cela passera par l'expérimentation de la faisabilité de le rendre autonome (réceptivité des utilisateurs), par le calibrage des besoins en maintenance et par l'évaluation du financement dédié, mais également par l'étude des possibilités en termes de participations financières de la part des acteurs utilisateurs (cf B1.3).

Cet outil numérique a vocation, à terme, à être utilisé au-delà des territoires d'expérimentation de CEFACILS. Il faudra donc qu'il puisse être duplicable et utilisable sur d'autres territoires.

Axe C : Étude et évaluation des impacts environnementaux et ou socio-économiques de la reterritorialisation des productions et consommations mutualisées



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

L'objectif du projet est de tester le positionnement innovant proposé par les structures partenaires en termes de capacité de réponse à de nouveaux marchés ainsi qu'en termes d'éventuelle réduction d'impacts environnementaux liés à la mutualisation logistique. Le CESAER viendra appuyer les structures partenaires dans l'évaluation des solutions collaboratives proposées : GME vs autres formes de collaboration et effets (économiques, environnementaux et territoriaux) de la mutualisation logistique éventuelle.

C1 - Analyse et évaluation des expérimentations

Dans un premier temps, le projet vise à ce que les structures partenaires mettent en place un appui au montage de nouveaux collectifs pour répondre à de nouveaux marchés (cf Axe A). Il s'agira d'évaluer le dispositif de collaboration choisi par les structures partenaires et les producteur-ices.

C1.1 Élaboration d'une méthodologie d'évaluation des expérimentations et des outils utilisés

L'évaluation qui sera réalisée, co-construite avec les différents partenaires du projet dès la phase d'Émergence, porte sur trois éléments principaux et recouvre les volets économiques, sociaux et environnementaux. Les différentes composantes de l'évaluation sont décrites ci-dessous. Les méthodes utilisées sont des méthodes mixtes quantitatives (questionnaire) et qualitatives (entretiens) effectuées auprès des producteurs et productrices ainsi que des structures d'appui (ADEAR 70, CERD, Confédération Paysanne 25+90 et SCIC Ensemble Bi'Eau). Le traitement des données combine analyse textuelle des données d'entretiens, analyse et traitement économétrique des données d'enquête appariées avec les caractéristiques sociales, économiques et démographiques des terrains.

Le premier pan de l'évaluation porte sur la recherche d'un modèle économique viable, autonome au bout des 2 ans de projet. L'objectif des structures partenaires est à la fois de créer un pool de producteurs souhaitant travailler ensemble de manière régulière pour répondre aux appels d'offre mais aussi de rendre autonome la plateforme numérique de gestion souhaitée pour répondre à l'objectif d'efficacité de la coordination. Ce second point pose la question du mode de financement de la plateforme. Une des solutions de modèle économique à tester est une forme de participation des producteurs et productrices agricoles au financement de la plateforme par un prélèvement sous forme de commissions. Il s'agira d'évaluer l'intérêt de ces derniers-es pour participer au pool de producteurs et pour le mode de financement proposé soit leur disposition à payer pour les différentes solutions de financement proposées. Cet intérêt pour participer au pool de producteurs sera testé à travers des entretiens mis en place lors d'ateliers collectifs qui seront complétés par des questionnaires concernant la participation et la disposition à payer pour les différents modes de financement de la plateforme qui seront transmis à l'ensemble des producteurs adhérents des structures de manière à identifier des producteurs souhaitant élargir le pool de producteurs initial.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Les méthodes utilisées pour traiter les données sont des méthodes d'analyse de données visant à construire des typologies de producteurs et des méthodes d'analyse textuelle, dont des analyses de sentiments, *i.e.* des applications des technologies de traitement du langage naturel (NLP). Les résultats attendus sont une typologie des producteurs en fonction de leur intérêt pour le modèle GME / autre type de coopération et une validation du choix de financement de la plateforme ou une proposition d'un autre modèle qui sera à tester ultérieurement.

Une évaluation des solutions logistiques mutualisées et de l'empreinte carbone qu'elle permet éventuellement d'éviter sera réalisée dans un second temps. L'objectif sera d'élaborer des scénarios comparant les solutions mutualisées à un scénario sans coopération. La méthode utilisée est une méthode d'ACV mobilisant les données agribales (ADEME) pour compléter les données obtenues par enquête auprès des producteurs. Le périmètre de l'étude se concentrera exclusivement sur les pratiques logistiques entre la ferme et le client final, excluant les phases d'approvisionnement, de production et de transformation. Seuls les produits finis, prêts à être commercialisés, sont pris en compte. L'unité fonctionnelle (UF) retenue sera un kilogramme (1 kg) de produit agricole frais ou transformé, quelle que soit la filière concernée, distribué au client final par le biais de circuits alimentaires de proximité. Les résultats attendus sont une évaluation des impacts différenciés en fonction des différents types de scénarios logistiques. En particulier, la méthode permettra d'identifier les impacts évités lorsque des solutions mutualisées sont mises en place. La méthode permettra également d'identifier la part des producteurs qui mutualisent tout ou partie de leur logistique, en particulier ceux qui ont mis en place des tournées mutualisées ou ayant mis en place des outils numériques partagés et des modes de coordination renforcés (réunions régulières, répartition concertée des tâches).

Enfin, une partie de l'évaluation porte sur les impacts, sur les territoires, des coopérations mises en place. Les méthodes sont celles de l'évaluation causale *ex post*, c'est-à-dire les méthodes permettant d'évaluer *a posteriori* l'impact de politiques publiques. Elles visent à comparer les effets des coopérations mises en place dans les territoires du projet (Haute-Saône, Jura, Nièvre et Doubs) avec des territoires les plus similaires possibles en termes de caractéristiques socio-économiques dans lesquels l'expérimentation n'est pas mise en place de manière à pouvoir analyser l'impact causal des solutions de coordination, via l'analyse de la façon dont les trajectoires des deux groupes diffèrent en termes des indicateurs évalués. Le choix de ces territoires devra être précisé en début de projet, d'une part, à partir de données statistiques mobilisables caractérisant les différents territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté telles que la structure productive des communes et intercommunalités et d'autre part, des données relatives aux marchés publics, des enquêtes auprès des producteurs relativement à leurs commandes et leurs livraisons ou des enquêtes auprès des utilisateurs de l'aide alimentaire.

Les hypothèses à tester sont les suivantes :

- Impact de l'appui / du montage de GME (accès au marché contractualisé de la restauration collective qui n'est pas fait dans tous les territoires).



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- Les livraisons réalisées par des producteurs insérés dans des collectifs mettant en place des solutions logistiques mutualisées ont un impact carbone inférieur aux livraisons réalisées par des producteurs hors collectifs ou ne mettant pas en place des solutions logistiques mutualisées.
- Comparaison des effets entre les territoires. Un territoire cas témoin (où les mesures d'appui ne sont pas présentes) comparé aux territoires d'expérimentation du projet.

Les résultats attendus sont ceux des modèles économétriques mobilisés permettant de comparer les effets d'une action entre deux territoires et d'évaluer causalement l'impact des coopérations.

C1.2 Mise en place et réalisation de l'évaluation (bilan/évaluation environnementale et/ou socio-économique)

Lors de la phase d'élaboration de la méthode d'évaluation, une première phase consiste à faire un bilan et un échange de retour d'expériences avec les producteurs et productrices ayant participé au projet émergence sur le territoire de Haute-Saône. L'objectif est de dégager les points forts et faibles de la première expérimentation. Cette séquence sera faite par un atelier en présentiel avec les producteurs.

Ensuite, une première évaluation à partir de la méthode mise en place sera faite en année 1 (sur les impacts carbone évités et le mode de coopération). Enfin, une évaluation sera réalisée à la fin du projet (mars 2028 à septembre 2028) par l'ingénieur d'étude recruté en année 2. Les données sont collectées par enquêtes auprès des producteurs et productrices agricoles participant au projet dans les différents territoires et traitées selon les méthodes décrites ci-dessus.

C1.3 Analyse par expérimentation et retour sur leur pertinence (structures juridiques, échelles, acheteurs, etc.)

Cette phase correspond au traitement des données d'enquête collectées dans le cadre de l'évaluation. Les méthodes mobilisées ont été décrites en B1.1.

C1.4 Production de livrables en lien avec évaluation, émission de recommandations et présentation de l'évaluation aux producteurs

L'évaluation donne lieu à la production de différents livrables. Dans un premier temps, l'élaboration de la méthode donne lieu à la production d'une fiche de synthèse indiquant les principaux points de la méthode à mettre en place par rapport à la création de futurs collectifs ainsi que sur les enjeux logistiques. A la fin de l'évaluation à mi-parcours, une fiche de bilan des points forts et faibles des solutions logistiques mises en place sera produite.

En année 2 du projet, l'évaluation finale donnera lieu à un atelier de restitution aux producteurs participants. Enfin, les résultats seront valorisés par article dans une revue scientifique à comité de lecture.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Axe D : Communication, diffusion des résultats et essaimage

D1 - Conception d'outils et diffusion de communication

D1.1 Création d'outils de communication

Une des volontés des partenaires de CEFACILS est que les travaux menés soient transmissibles, diffusables et duplicables. Il ne s'agit donc pas seulement de communiquer à la fin des 2 années de PEI Fonctionnement sur les résultats du projet, mais bien de prévoir une communication sur la durée.

La création de documents qui expose le projet et ses objectifs ou encore d'une page web descriptive (cf B2.1) et sur laquelle nous pourrions déposer les différents livrables permettra ainsi à des structures présentes sur d'autres territoires que ceux d'expérimentation de se rapprocher des partenaires de CEFACILS et de suivre l'avancée du projet.

En effet, un site internet sera créé en année 1 en tant que support de communication, valorisation et diffusion des livrables produits qui concerneraient un plus grand nombre. Ces documents seront disponibles en accès libre pour toutes et tous et seront un moyen de diffuser les avancées du projet, sa philosophie et ses réalisations concrètes. Ce site internet permettra également de renvoyer vers l'outil numérique créé (cf Axe B) sur le modèle d'Agrilocal ou encore Cagette qui proposent du contenu informatif libre d'accès puis un accès à un outil numérique conditionné par l'ouverture d'un compte.

Le site sera conçu avec l'aide d'un développeur Web et sera alimenté au cours des 2 années de Fonctionnement par l'ADEAR70 et les autres partenaires. L'objectif est de renseigner les coordonnées de contact des structures partenaires afin qu'à l'issue du projet et sur le long terme, chaque visiteur du site qui le souhaite puisse se rapprocher d'elles pour des questionnements, précisions, etc.

Prestation de service : Développeur web

D1.2 Partage des outils et mise en place de temps de communication auprès des acteurs du territoires en lien avec les enjeux liés à l'alimentation

La sectorisation des connaissances et le manque d'accessibilité aux projets menés (par le passé ou actuellement) est souvent regretté par les acteurs et actrices de l'alimentation en Bourgogne-Franche-Comté. Il faudra prévoir un temps et un espace de partage des outils créés ainsi que de communication auprès des acteurs du territoire impliqués dans les questions d'agriculture et d'alimentation. Cela pourra passer par des réseaux existants (FADEAR, TERADI, ...), avec par exemple la présentation du projet lors de colloques, webinaires ou autres événements. Chacun de ces échanges sera l'occasion de présenter le site internet créé et de renvoyer à sa consultation.

D2 - Essaimage du projet



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

D2.1 Création d'outils partagés permettant de faciliter l'essaimage et la montée en compétences

En fin de projet, la méthodologie utilisée, les résultats obtenus ainsi que le bilan final devront faire l'objet d'une diffusion. La rédaction puis la publication d'un guide méthodologique intégrant les freins et succès rencontrés lors de nos expérimentations mais également des recommandations pour s'approprier les résultats est prévue. De la même manière, la rédaction de fiches synthèses, assez courtes, sera un moyen de communication employé.

L'outil numérique de gestion créé tout au long des 2 années de la phase de Fonctionnement (cf B2) devra pouvoir refléter l'historique, le déroulement ainsi que les conclusions du projet, en plus de son aspect opérationnel dans la mise en relation des producteurs et des acheteurs.

Prestation de service : Graphiste et impression

D2.2 Formation ou sensibilisation de futurs territoires d'expérimentation (webinaire, journée d'échanges de pratiques, diffusion dans les réseaux régionaux et nationaux,...)

Certaines structures partenaires du projet CEFACILS sont intégrées dans des réseaux nationaux (réseaux FADEAR, InPact, Confédération Paysanne, recherche, ...) qui seront mobilisés dans la dernière phase de CEFACILS (dernier semestre). Ces réseaux et leurs sites web représentent une possibilité de communiquer largement sur le projet mené et ses résultats ainsi que de faire résonner les problématiques adressées sur d'autres territoires. Pour cela, nous pourrions diffuser les outils créés (cf C2.1) ou organiser des journées d'échanges de pratiques, des webinaires de restitution, etc. au-delà du périmètre de la Bourgogne-Franche-Comté. Localement, ces partenaires pourront compter sur les paysan·nes impliqué·es dans leur structure (adhérent·es, membres des Conseils d'Administration, ...) pour informer leurs pairs et communiquer sur le projet et les outils créés à diverses occasions (marchés, salons agricoles, etc.).

Le réseau de la Confédération paysanne dispose d'un journal national Campagnes Solidaires qui publiera un article à destination des paysans afin que le projet se développe ailleurs.

Afin de s'assurer que d'autres territoires et leurs acteurs puissent s'approprier l'outil numérique de gestion développé (cf B2), il faudra prévoir un temps de formation à son utilisation.

Les structures du groupe opérationnel n'accompagneront pas directement tous les futurs nouveaux projets mais pourront mettre à disposition (conditions financières envisageables) l'outil de gestion numérique et/ou pourront former les paysans (VIVEA) ou encore des structures accompagnatrices (sous traitance).

D2.3 Organisation d'une journée de restitution du projet



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

En arrivant au terme des 2 ans de la phase de Fonctionnement de CEFACILS, les résultats, évaluations, enseignements et recommandations tirées du projet devront être partagées, bien sûr aux partenaires impliqués pendant ces 2 années mais pas seulement. Il sera alors nécessaire d'organiser une journée (ou 2 demi-journées) de restitution du projet, à laquelle seront conviés les partenaires du projet ainsi que des acteurs et actrices (collectivités, producteurs, associations, etc.) des territoires qui souhaiteraient s'informer ou s'engager dans la démarche. Les producteurs adhérents des deux structures d'appui souhaitant créer de futurs collectifs et participer au pool de producteurs locaux pourront par exemple y trouver un espace d'échanges et de ressources.

Axe E : Pilotage du projet

E1 - Pilotage du projet

E1.1 Organisation des COPIL

Dans la continuité du PEI émergence, la coordination globale du projet sera réalisée par l'ADEAR 70. Le comité de pilotage (COPIL) intégrera les nouveaux partenaires et sera donc composé de :

- l'ADEAR 70
- la Confédération paysanne du Doubs et Territoire de Belfort
- le CERD
- le CESAER
- le Secours Populaire Français
- la SCIC Ensemble Bi'Eau
- les producteurs et productrices engagés en tant que partenaires (cf partie H)
- le Conseil Départemental de Haute-Saône
- Grand Besançon Métropole
- Manger Bio BFC

Le comité de pilotage aura pour objectif de définir la stratégie du projet et de suivre sa mise en œuvre. Les principes de la coopération seront mobilisés. Les décisions seront prises collectivement, tout en respectant les identités propres de chacun.

Le comité de pilotage se réunira tous les 6 mois (4 réunions prévues au total), en visio ou en présentiel. Il sera animé par l'ADEAR 70.

E1.2 Organisation des COTECH : structures co-porteuses du projet CEFACILS



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

En parallèle des comités de pilotage, des réunions de travail seront organisées entre les partenaires (ADEAR 70, CERD, Confédération Paysanne 25+90, CESAER, Secours Populaire Français, SCIC Ensemble Bi'Eau, collectivités, etc.) afin de suivre l'avancée de chaque expérimentation et action. Les comités techniques auront lieu tous les 3 mois environ, en visio ou en présentiel, et à ajuster suivant la pertinence et l'avancée des expérimentations.

Les COTECH ont pour objectifs de :

- suivre l'avancée des expérimentations sur les territoires
- analyser les résultats, les impacts et les difficultés rencontrées
- proposer des ajustements dans les expérimentations
- faire le lien entre les différentes expérimentations
- préparer les comités de pilotage

E1.3 Suivi administratif et pilotage du projet

Comme pour tout projet subventionné, un temps d'animation du PEI-Agri Fonctionnement CEFACILS sera consacré au suivi administratif et financier du projet. Dans le prolongement de la phase d'émergence de CEFACILS, l'ADEAR 70 assurera le suivi administratif et financier du projet, ainsi que la coordination générale.

L'ADEAR 70, en tant que chef de file et destinataire des fonds sur un compte dédié sera en charge de la gestion et de la répartition financière des fonds alloués tels qu'établis dans la convention partenariale ainsi qu'à la sollicitation de prêts de trésorerie pour les structures qui souhaitent faire faire un prêt commun (France Active et banques), des paiements anticipés et des soldes de la subvention pour l'ensemble des structures partenaires. Chaque structure partenaire reste, en revanche, seule responsable de ses engagements dans le projet, de la fourniture des décomptes d'heures et des résultats écrits de leurs travaux respectifs (cf plan d'action). Tout manquement soulevé par les services instructeurs de la Région BFC impactera uniquement les structures concernées.

E2 - Formation et montée en compétences des partenaires

E2.1 Suivi et accompagnement du projet par une structure spécialisée

Afin de garantir le bon déroulement du projet CEFACILS et une gestion sereine du partenariat avec les nombreuses structures impliquées en phase de Fonctionnement, plusieurs journées de formation à la coopération en intelligence collective, de suivi et d'accompagnement par une structure extérieure au projet et spécialisée dans l'accompagnement de projets collectifs. L'objectif est de se doter d'outils de communication et de coopération qui permettent de poser et d'entretenir un cadre de fonctionnement et d'avancer ensemble vers les buts communs.

Le groupe opérationnel envisage la mise en place de 4 journées d'accompagnement (une tous les 6 mois), et avec un premier temps prévu avant la fin de l'année 2026.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Prestation de service : formateur ou formatrice extérieur-e

E2.2 Formation des partenaires

La réponse aux marchés publics ou encore l'accompagnement des producteurs à la création de collectifs ou de groupements sont autant de compétences qui sont précieuses sans toutefois être innées. Pour être plus efficace dans les expérimentations menées et l'animation du projet CEFACILS dans son ensemble, différents partenaires se formeront pendant les 2 années du PEI Fonctionnement. Cela assurera une montée en compétences des membres qui pourra ensuite être partagée et bénéficier aux autres collaborateurs.

Le groupe opérationnel prévoit a minima une journée de formation dédiée à l'appréhension des outils contractuels, juridiques et /ou administratifs utiles pour travailler sur l'approvisionnement alimentaire local. Le contenu et le nombre de formations sera à définir en fonction des besoins des partenaires de CEFACILS au cours de la phase de Fonctionnement.

Prestation de service : formateur ou formatrice extérieur-e

Lister les **livrables** prévisionnels du projet **relatifs aux résultats des actions du projet**.

Numéro de l'action (ou sous action)	Nom de livrable	Format	Date prévisionnelle ou fréquence de livraison
Axe A	Modèle de fonctionnement des collectifs créés (règlement intérieur, charte, etc.)	Document PDF	Entre novembre 2026 et octobre 2028
Axe A	Réponse aux différents marchés	Document PDF	Tout au long du projet
Axe A	Synthèse sur les expérimentations	Document PDF	Entre mars et octobre 2029
Axe B	Cahier des charges de l'outil numérique	Document PDF	Entre novembre 2026 et novembre 2027
Axe B	Outil numérique de gestion et ses différentes versions	Numérique	Entre novembre 2028 et avril 2029
Axe C	Fiche méthode d'évaluation	Document PDF	Avril 2027
Axe C	Fiche bilan évaluation sur coopération logistique et empreinte carbone	Document PDF	juin à septembre 2028
Axe C	Fiche bilan évaluation finale points forts/faibles	Document PDF	Juin à septembre 2028



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Axe C	Atelier producteurs/ productrices : bilan émergence échange d'expérience	Présentiel	Entre janvier et février 2027
Axe C	Atelier producteurs / productrices : appui formation collectifs	Présentiel pour 2 à 3 futurs collectifs	Entre mars 2027 et décembre 2027
Axe C	Atelier producteurs / productrices : restitution évaluation finale	Présentiel	Entre octobre et décembre 2028
Axe C	Article scientifique	Document PDF	Entre octobre et décembre 2029
Axe D	Développement d'une plaquette/de flyers de présentation du projet	Document PDF	Entre novembre 2026 et novembre 2027
Axe D	Fiches synthèse des résultats et enseignements du projet	Document PDF	Entre mars et octobre 2028
Axe D	Journées de restitution du projet une à mi parcours et une en fin de projet	Présentiel	septembre à novembre 2027 nov à décembre 2028
Axe E	Compte-rendus des COPIL	Document PDF	Tout au long du projet
Axe E	Compte-rendus des COTECH	Document PDF	Tout au long du projet



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

LE PARTENARIAT

Détailler le rôle de chacun des partenaires dans la réalisation du projet et le mode de gouvernance mis en place. Expliquer en quoi ce partenariat sera efficace pour mener à bien le projet. Le partenariat est-il innovant en lui-même ? S'agit-il d'une collaboration tout à fait inédite ?

Pour les projets du **volet « Émergence »** : il s'agit ici de présenter les partenaires qui sont envisagés pour construire et mener à bien le projet, et d'expliquer la stratégie que mettront en œuvre les porteurs de projet initiaux pour mobiliser, convaincre et associer les futurs partenaires au projet opérationnel.

Les partenaires impliqués dans le projet :

ADEAR 70

L'Association pour Le Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Haute-Saône (ADEAR70) a été créée en 1999 et ses actions sont menées principalement en Haute-Saône.

Ces principales activités sont :

- La formation des professionnels agricoles (organisme de formation agréé)
- L'aide au développement des filières agricoles locales (PAT, « Mieux manger pour tous »)
- La promotion de l'agriculture paysanne (salon annuel de l'Agriculture Paysanne à Port-sur-Saône).

L'ADEAR70 dispose d'un réseau haut-saônois de producteurs et productrices agricoles qui s'étend aux départements voisins par le biais du réseau Confédération paysanne avec lequel elle collabore régulièrement. Son implication active au sein du PAT départemental et du programme « Mieux manger pour tous » lui permet d'envisager des partenariats avec les structures d'aides alimentaires, le Conseil Départemental et des agriculteurs aux productions variées. Sa première expérimentation d'approvisionnement collectif en fruits et légumes locaux en Agriculture Biologique lui confère un savoir-faire qu'elle pourra mettre à profit au sein du projet CEFACILS.

UMR 1041 CESAER (Centre d'économie et de sociologie appliqué à l'agriculture et aux espaces ruraux)

L'UMR est une unité mixte de recherche en sciences sociales qui associe depuis 1998 l'Institut Agro Dijon et INRAE (départements ECOSOCIO et ACT).

Les activités de recherche et d'expertise à destination des acteurs des politiques publiques et du monde rural sont centrées sur les espaces ruraux et périurbains et sur les transformations de l'agriculture.

Elles sont structurées autour de deux pôles thématiques :

- Dynamiques des territoires ruraux et des groupes sociaux
- Territoires d'alimentation et agricultures durables

Le laboratoire CESAER pourra venir en appui pour l'étude des facteurs de réussite et de freins éventuels dans la constitution et le fonctionnement des collectifs. Les enseignants chercheurs



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

participants au groupe ont contribué à des programmes de recherche concernant ce fonctionnement. H. Simonin et M. Drut ont participé au programme Operant. D. Gallaud co-encadre avec H. Simonin et M. Drut une thèse en cours (2023-2026) de B. Soh concernant les impacts environnementaux de la coopération logistique des producteurs pour approvisionner la restauration collective.

Centre d'étude et de ressources sur la diversification

Association de producteurs créée en 1990, le CERD a pour objectif de développer la diversification agricole, les circuits courts et l'alimentation de proximité en Bourgogne Franche-Comté et en France. Le CERD a été initiateur d'actions visant au développement des circuits courts (référentiel DIVERSIFIER), pilote des projets CASDAR Innovation « Etude de la consommation des produits fermiers », « Références sur les Circuits Courts » et participe au RMT Alimentation Locale en tant que co-pilote du groupe Règlementation.

Le CERD accompagne depuis 20 ans des producteurs individuels et des collectifs pour les aider à répondre à la demande de la restauration collective sur différents territoires en lien avec les stratégies locales de reterritorialisation de l'alimentation (sur le Pays Avallonnais et la Nièvre au cours de ces 5 dernières années). Actuellement le CERD apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage aux 4 PAT de la Nièvre dans le cadre de leur réflexion sur le projet de Rungis Rural. Le CERD accompagne les producteurs à s'organiser par famille de produits, dans le cadre de Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) non formalisés, pour répondre aux marchés publics en renouvellement en janvier 2027 lancés par les groupements de restaurants collectifs et cuisines centrales, prêts à allotir en prenant en compte l'offre locale.

Confédération Paysanne 25/90

La Confédération paysanne est un syndicat agricole qui défend une agriculture paysanne, à taille humaine, créatrice d'emplois et respectueuse des territoires.

Elle agit pour le maintien et l'installation de paysan.nes nombreux.ses, la relocalisation de l'alimentation et un meilleur partage de la valeur. À l'échelle locale, la Confédération paysanne accompagne les paysan.nes dans leurs démarches (administratives, techniques et relationnelles), porte leurs revendications et s'implique dans des dynamiques collectives en faveur d'une agriculture ancrée dans les territoires. Elle a pour mission :

- Défendre les intérêts des paysan.nes, notamment les plus fragilisés
- Favoriser l'installation agricole et la transmission des fermes
- Accompagner les dynamiques collectives et les projets territoriaux
- Promouvoir une agriculture paysanne, autonome et relocalisée
- Intervenir sur les enjeux fonciers (accès à la terre, régulation, lutte contre l'accaparement et l'artificialisation)

Public visé :

- Paysan.nes installé.es ou en projet d'installation (sur tout type de production)
- Maraîcher.es et petites fermes diversifiées



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

- Collectifs agricoles et structures locales engagées dans les circuits courts

La Confédération paysanne souhaite s'impliquer dans l'animation et la structuration des collectifs de producteurs (sur Grand Besançon Métropole notamment), en veillant à ce que le projet reste centré sur les besoins des paysan.nes et l'amélioration de leurs revenus et la pérennité de ces derniers. Elle entend apporter son expertise sur les enjeux fonciers, centraux dans toutes les questions agricoles.

Secours Populaire Français (SPF)

Le Secours populaire français de Haute-Saône, est une association généraliste de solidarité, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire, indépendante et décentralisée. Elle accueille et accompagne les personnes en situation de précarité ou de fragilité, dans l'accès aux besoins vitaux, aux loisirs et aux vacances, à la maîtrise de la langue française, à des initiatives d'éducation populaire. Elle favorise l'accès aux droits et à la santé, la réussite éducative, la lutte contre la fracture numérique, elle lutte contre l'isolement, le rejet de l'autre et contribue à redonner autonomie, confiance et estime de soi. C'est une association de mise en mouvement qui intègre dans ses équipes les personnes accueillies.

Le Secours populaire défend le droit à une alimentation saine et équilibrée.

Dans le cadre de l'aide alimentaire et grâce au dispositif « Mieux Manger pour Tous », le Secours populaire travaille en collaboration avec l'ADEAR70 et les producteurs locaux de Haute-Saône pour l'approvisionnement en légumes frais et bio.

Son expérience auprès du public accueilli et dans la gestion des distributions alimentaires lui confère un savoir-faire qu'il pourra mettre à profit au sein du projet CEFACILS.

Producteurs et productrices

En première ligne du système agricole et alimentaire et principaux bénéficiaires du projet CEFACILS, plusieurs paysannes et paysans impliqué(e)s dans les différentes expérimentations du projet participeront aussi bien au pilotage du projet (COPIL) qu'à la mise en place technique, au déroulement des expérimentations ainsi qu'à l'évaluation du projet (cf Axe C du plan d'actions). Ces producteurs et productrices représenteront leurs filières -maraîchage, élevage (bovin) ou encore production d'œufs-, ainsi que des territoires différents dans plusieurs départements (Haute-Saône, Nièvre, Doubs).

Au total, 5 producteurs seront impliqués, soient : Marc Allemand (70) pour la filière Viande Bovine, David Neut (70) pour la filière fruits et légumes AB, Sébastien Thierry (70) pour la filière œufs, Samuel Delobbe pour la Nièvre et Isabelle Cerisier pour la filière maraîchère (25).

Le temps étant trop souvent une ressource rare et précieuse pour les producteurs et productrices, la majorité d'entre elle-eux seront impliqués dans les expérimentations du projet CEFACILS sans toutefois figurer en tant que partenaire et donc participer aux réunions telles que les COPIL et COTECH. Au total, près d'une cinquantaine de producteur·ices seront impliqués sur l'ensemble des territoires d'expérimentation.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Toutes ces personnes ne figurant pas en tant que partenaires donneront de leur temps bénévole afin de participer aux expérimentations et s'impliquer dans le projet. Leurs attentes portent sur la mise en place d'actions concrètes (structuration de collectifs, obtention de marchés, etc.).

Les besoins, contraintes et expérience des producteurs et productrices sont au cœur du projet CEFACILS, aussi leur participation sera un atout pour faire avancer et mener à bien ce projet dont les finalités leur bénéficieront.

SCIC Ensemble Bi'Eau

La SCIC Ensemble Bi'Eau est une Société coopérative d'intérêt collectif créée en 2021 qui se donne pour mission de soutenir l'agriculture biologique et locale Jurassienne, de promouvoir une alimentation saine et de protéger les ressources naturelles de son territoire dans la continuité d'une dynamique initiée dans les années 1990 sur leur territoire. C'est en effet pour préserver la ressource en eau au niveau d'une zone de captage polluée par des pesticides que se créent les premières filières bio (blé puis viande bovine et enfin maraîchage).

Cette structure présente donc une activité commerciale principalement avec la viande bovine et les produits maraîchers auprès notamment de la restauration collective, des GMS et des collèges du département.

La SCIC pourra notamment apporter au projet CEFACILS des connaissances et de la technicité sur le fonctionnement économique et logistique d'un modèle de coopération grâce à la solide expérience qu'elle possède en tant qu'intermédiaire entre producteurs et acheteurs. La structure participera aux COPIL au même titre que les autres partenaires engagés dans le projet PEI Fonctionnement.

Conseil départemental de Haute-Saône

Le Conseil départemental de la Haute-Saône est composé de conseillers départementaux et il est responsable de la mise en œuvre des politiques locales relevant des compétences du département : action sociale (protection de l'enfance, RSA), voirie, gestion des collèges, culture, développement local, logement, tourisme, financement des sapeurs-pompiers... Le Département joue un rôle central dans la vie quotidienne des habitants en finançant et coordonnant des services essentiels de proximité sur l'ensemble du territoire.

Le Département a fait de l'alimentation une ambition et un axe fort de sa politique de développement territorial. Il accompagne les agriculteurs dans leurs démarches de diversification et favorise la commercialisation en circuits courts. Cet engagement se traduit notamment par le développement d'une restauration collective de qualité dans les collèges, mais aussi par la mise en place d'outils concrets comme la plateforme Agrilocal70, qui facilite la mise en relation entre producteurs et acheteurs publics. Dans le même esprit, le site « J'veux du local – Le Goût de ma Haute-Saône » valorise les produits du territoire et renforce le lien direct entre agriculteurs et consommateurs.

L'ensemble de ces actions s'inscrit également dans la dynamique du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Croque-Saône 70 porté par le Département. Ce dispositif, construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, favorise la coopération entre producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et habitants avec un objectif de rendre les produits locaux accessibles à tous



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

les publics, d'encourager les comportements favorisant l'alimentation locale et de favoriser la coopération. Afin d'atteindre ces objectifs, le CD70 travaille en particulier à l'approvisionnement de la restauration collective de ses collègues en produits locaux et au respect de la loi EGAlim.

Le Conseil départemental de Haute-Saône sera partenaire non financier du projet CEFACILS Fonctionnement, mais impliqué dans les comités de pilotage. La collectivité sera directement impliquée dans les expérimentations sur la Haute-Saône, puisque c'est notamment pour répondre aux marchés publics émis par le CD70 pour différents produits (œufs, viande bovine) que des GME devront se constituer.

Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole s'étend sur 68 communes et 197 500 habitants. La collectivité porte un Projet Alimentaire Territorial de niveau 2 depuis 2024, avec des enjeux de création de nouveaux débouchés pour les maraîchers quittant l'espace test agricole géré par la collectivité, et d'approvisionnement de l'aide alimentaire et de la restauration collective avec des produits locaux et de qualité. Le PAT travaille également sur les questions d'accessibilité au foncier (qui reste encore peu disponible et souvent très cher sur le territoire). La communauté urbaine indique sa volonté d'être facilitatrice sur ce sujet, qui devra être pris en compte dans l'expérimentation qui portera sur le territoire.

Le territoire est engagé dans la démarche MIAM depuis 2024, ce qui a permis le développement d'un groupement d'achat de produits locaux à destination des structures d'aide alimentaire, et d'un projet de parcelles solidaires. La collectivité voit dans le projet CEFACILS, la possibilité de donner une suite au travail amorcé dans MIAM (qui prend fin à l'hiver 2026). Il s'agira ainsi de consolider le groupement d'achat qui réunit actuellement 5 structures d'aide alimentaire (pour un budget annuel de 70 000 € environ) et l'approvisionnement de l'aide alimentaire, ainsi que de s'appuyer sur les collectifs de producteurs en cours de création pour augmenter la part de produits locaux dans la restauration collective du territoire. Grand Besançon Métropole souhaite que le projet CEFACILS et plus particulièrement l'expérimentation qui prendra place sur son territoire permette de créer une dynamique de filières, en établissant notamment des liens avec les territoires d'expérimentation voisins (Haute-Saône).

MangerBio BFC

Manger Bio Bourgogne Franche-Comté est une coopérative de producteurs bio de la région Bourgogne Franche-Comté, structurée en SCIC et ayant pour mission l'approvisionnement de la restauration collective en produits bio locaux. En tant que structure de l'ESS, Manger Bio BFC est d'utilité sociale, en permettant l'accès à tous à une alimentation durable et de qualité tout en garantissant une juste rémunération des producteurs. Soutenue par la Région Bourgogne Franche-Comté lors de sa création et sa montée en charge, la structure a su démontrer la viabilité de son modèle et sa pertinence, au travers notamment de son impact économique sur le territoire. La création d'une seconde antenne à Besançon prévue pour septembre 2026 viendra renforcer l'action de Manger Bio BFC sur la Franche-Comté.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Manger Bio BFC souhaite, au travers du projet CEFACILS, partager son expertise logistique et commerciale en matière d'approvisionnements mutualisés de la restauration collective en produits bio.

Partenariat

Le projet CEFACILS rassemblera donc dans sa phase de Fonctionnement une diversité de structures dont les compétences et expertises acquises au travers de différents projets menés sont complémentaires (PAT Croque-Saône et de GBM, Mieux Manger pour tous, Rungis Rural, activités des SCIC, etc.). Seront partenaires du projet aussi bien des acteurs de terrain (producteurs et productrices agricoles), que des associations de développement agricole (CERD et ADEAR 70), un institut de recherche (Institut Agro Dijon), une association de l'aide alimentaire (Secours Populaire Français), des collectivités (Grand Besançon Métropole, Conseil départemental 70), un syndicat agricole (Confédération Paysanne 25+90) ou encore des structures coopératives avec une activité commerciale (SCIC Ensemble Bi'Eau, Manger Bio BFC).

Chacune de ces structures, caractérisées par un ensemble d'éléments qui lui sont propres (échelle d'action, rôle, statut, fonctionnement, etc.), apporte un point de vue, des capacités et un savoir qui lui est propre et qui ne peuvent qu'enrichir le projet. Il s'agira ici d'être vigilant à ce qu'une unité se construise sur la base de cette diversité, dans la reconnaissance et l'acceptation de nos différences de points de vue, de compétences, etc. Nous mettons au centre de notre fonctionnement la coopération entre des acteurs très divers. es de par leurs statuts, missions, tailles, modes de gouvernance etc. La coopération entre ces structures est innovante à partir de la phase émergence du projet, le volet fonctionnement conduit à un élargissement du partenariat.

Afin de s'assurer et de garantir un fonctionnement optimal de ce partenariat, il est prévu que le projet CEFACILS soit suivi par une structure spécialisée dans la formation sur la coopération en intelligence collective, le suivi et l'accompagnement de projets multipartenariaux (cf E2.1 du plan d'action).

Gouvernance du projet

Dans la continuité de la phase d'émergence du projet CEFACILS, l'ADEAR 70 restera chef de file du projet dans le cadre du PEI Fonctionnement, avec les responsabilités administratives et financières qui en découlent. Les autres partenaires du projet, dont les structures et rôles sont décrits ci-dessus, participeront aux comités de pilotage. Ceux-ci sont le lieu de prise de décisions collectives et d'orientation stratégique pour les semaines à venir. Il est prévu de rassembler les partenaires du projet au sein d'un comité de pilotage à raison de 2 fois par an pendant toute la durée du projet.

Pour ce qui est de l'aspect et du suivi technique du projet CEFACILS, il sera judicieux de mettre en place en plus des comités techniques (réunissant l'ensemble des partenaires du projet, à l'image de ceux organisés en phase d'émergence) des rencontres au niveau de chaque territoire d'expérimentation avec les personnes concernées localement afin de suivre les avancées (cf E1.2). Cela permettra un suivi ciblé localement mais également de conserver une vision complète de l'avancée technique du projet. Les comités techniques seront organisés tous les 3 mois environ. Il faut souligner



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

la nécessité d'accorder une flexibilité à l'organisation de ces réunions, suivant les besoins et contraintes de chacun.

Lister, pour chaque partenaire, **les personnes impliquées** dans le projet ainsi que leur rôle, afin d'évaluer la cohérence du partenariat et du projet.

Pour les projets du **volet « Émergence »**, en phase 1 du projet, il peut s'agir de lister le type de partenaire identifié, et les compétences recherchées. (Les tableaux seront à renseigner lors du dépôt complet, en phase 2).

Indiquer dans ce tableau les personnels permanents impliqués ainsi que les CDD recrutés dans le projet.

[Chef de file] : ADEAR 70			
Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e			
Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Emmanuel Mazet	Animateur ADEAR Permanent à 84% ETP	1446.5	Rôles : chef de file du projet /coordination du projet, suivi administratif, suivi technique de l'expérimentation haut-saônoise. Compétences : relationnelles avec les acteurs locaux, techniques (concepteur des actions expérimentales en Haute-Saône), gestion de projet.
Chloé Delaunay	Animatrice technique (1 ETP)	2571	Rôles : chef de file du projet /coordination du projet, planification et organisation du projet, suivi technique de l'expérimentation haut-saônoise. Compétences : Gestion de projet, synthèse, compétence technique (actrice de l'expérimentation en Haute-Saône).

[Partenaire 1] : Institut agro Dijon UMR CESAER			
Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e			
Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Gallaud Delphine	MCF	669,5 (autofinancé)	Rôles : appui au montage du projet Recherche / Définition de la méthodologie d'évaluation



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

			Compétences : Recherche : Coopération pour innover et Structuration des filières territoriales
Julie le Gallo	PR	669,5 (autofinancé)	Rôles : Recherche / Définition de la méthodologie d'évaluation. Compétences : Recherche : Coopération pour innover et Structuration des filières territoriales
Marion Drut	MCF	535,6 (autofinancé)	Rôles : définition de la méthodologie d'évaluation Compétences : Recherche. Evaluation environnementale de la logistique dans les filières
Hélène Simonin	MCF	535,6 (autofinancé)	Rôles : définition de la méthodologie d'évaluation Compétences : Recherche. Evaluation environnementale de la logistique dans les filières
Ingénieur d'étude 9 mois		1205,25	Rôles : définition de la méthodologie d'évaluation Appui à la construction des collectifs Compétences : évaluation environnementale
Ingénieur d'étude 6 mois temps plein		803,5	Rôles : appui collecte et traitement de données d'évaluation Compétences : enquête et traitement statistiques
Bénédicte Robert	Secrétaire administrative	40,175 (autofinancé)	Rôles : suivi administratif du projet

[Partenaire 2] : Confédération Paysanne 25+90

Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Florent Zakrzewski	Animateur syndical	803,5h	Rôles : suivi technique et administratif, suivi opérationnel du projet en charge du territoire de GBM Compétences : coordination, gestion administrative et financière, gestion de projet

[Partenaire 3] : CERD

Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e

Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Françoise Morizot-Braud	Animatrice technique	402h	Rôles : suivi technique et administratif, suivi opérationnel de l'expérimentation dans la Nièvre. Compétences : réglementaires (juridique, social, sanitaire, etc.), techniques, gestion de projet.
Margot Maumy	Animatrice technique	401,5h	Rôles : suivi technique et administratif, suivi opérationnel de l'expérimentation dans la Nièvre. Compétences : réglementaires (juridique, social, sanitaire, etc.), techniques, gestion de projet.

[Partenaire 4] : SCIC Ensemble Bi'Eau

Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e

Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Clémence Vauthier	Directrice	336	Rôles : apport expertise technique, partage et appui sur les expérimentations. Compétences : gestion et technicité économique, organisation logistique, relationnelles avec les producteurs.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

[Partenaire 5] : Producteurs et productrices

Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e

Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
David Neut	Maraîcher	105h financées + bénévolat	Rôles: apport expertise technique, implication dans les expérimentations. Compétences: Technicité et connaissance de l'expérimentation avec l'aide alimentaire.
Marc Allemand	Eleveur (bovin viande)	105h financées + bénévolat	Rôles: apport expertise technique, implication dans les expérimentations Compétences: Technicité et connaissance de l'expérimentation avec l'aide alimentaire
Sebastien Thierry	Eleveur (avicole)	105h financées + bénévolat	Rôles: apport expertise technique, implication dans les expérimentations Compétences: Technicité et suivi du travail avec le CD70
Isabelle Cerisier	Maraîchère	105h financées + bénévolat	Rôles: apport expertise technique, implication dans les expérimentations Compétences: Technicité et suivi du travail avec GBM
Samuel Delobbe	Eleveur (ovin et caprin)	105h financées + bénévolat	Rôles: apport expertise technique Compétences: Technicité et suivi du travail avec le CERD

[Partenaire 6] : Secours Populaire Français

Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e

Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Corinne Gardiennet	Responsable distribution alimentaire fruits et légumes	Bénévolat	Rôles: apporter ses compétences sur la particularité des approvisionnements et des besoins de l'aide alimentaire. Compétences: Vision d'ensemble de la problématique de l'aide alimentaire.



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

[Partenaire 7] : Conseil Départemental de Haute-Saône

Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e

Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Emilie Graf	Chargée de mission	Pris en charge par le Conseil Départemental	Rôles: expertise de l'approvisionnement de la restauration collective. Compétences: en charge du PAT départemental Croque-Saône.

[Partenaire 8] : Grand Besançon Métropole

Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e

Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Isabelle Berython	Chargée de mission PAT	Pris en charge par GBM	Rôles: relais sur le territoire de GBM, lien avec la restauration collective. Compétences: en charge du PAT de Grand Besançon Métropole.
Jean-François Piroley	Chargée de mission agriculture et alimentation	Pris en charge par GBM	Rôles: relais sur le territoire de GBM, suivi du projet MIAM. Compétences: Relationnelles avec les acteurs locaux.

[Partenaire 9] : Manger Bio BFC

Participant.e.s au projet : rôle et compétences apportées par chacun.e

Nom / Prénom	Fonction	Temps consacré au projet (en heures)	Rôles et compétences
Camille Kippeurt	Directrice	Pris en charge par Manger Bio BFC	Rôles: apport expertise technique, partage sur les expérimentations. Compétences: gestion et technicité économique, organisation logistique, relationnelles avec les producteurs.



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

LA VALORISATION ET LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

Quelle est la stratégie envisagée pour capitaliser les enseignements du projet, les valoriser et les diffuser ?

Pour les projets du **volet « Émergence »**, il s'agit de donner des éléments la stratégie envisagée à ce stade.

Le projet sera composé de plusieurs expérimentations menées sur des filières agricoles variées (fruits et légumes, œufs, viande bovine...) et auprès de structures acheteuses différentes (aide alimentaire, collectivités). Cette diversité d'acteurs permet une diffusion très large auprès des réseaux nationaux de chaque structure impliquée en proposant des webinaires de présentation du projet et de promotion de sa duplication au sein de nouveaux territoires. L'ensemble des documents produits sera mis à disposition gracieusement de toutes les structures accompagnées grâce notamment au site internet créé (cf Partie G - D1.1). Le groupe opérationnel a prévu de faire appel à la prestation d'un-e graphiste qui saura valoriser les éléments qu'il aura produit.

Les partenaires pourront également participer, en tant qu'intervenants, lors de salons ou de conférences-débats sur le thème de l'alimentation et de la relocalisation des consommations comme s'est fait en Haute-Saône à l'occasion de deux diffusions (Vesoul et Dampierre-sur-Linotte) du film "Leurs champs du cœur" dans le cadre de l'édition 2025 du festival AlimenTerre, ou encore lors du forum de l'Alimentation organisé en Haute-Saône le 6 juin prochain.

De plus, nos réseaux -associatifs, syndicaux, etc.- (FADEAR, Confédération paysanne, Manger Bio) couvrant l'intégralité du territoire français, il sera aisé de diffuser notre projet auprès de nos homologues départementaux, régionaux et nationaux tout en leur proposant un webinaire d'échanges.

La recherche de financements pérennes allée à l'accompagnement au quotidien des paysans par ces structures sur tout le territoire nous permet d'envisager un accueil favorable des équipes paysannes dirigeantes locales. La possibilité de rémunérer du temps de travail pour accompagner des projets de relocalisation des consommations permet de donner des perspectives encourageantes aux structures employeuses tout en faisant du développement agricole. Ce développement dont la porte d'entrée est certes l'intérêt économique des deux parties (accompagnateurs, paysans en recherche de débouchés) générera de l'activité collective au sein des structures. Ceci ouvrira vers d'autres projets et vers une augmentation des dynamiques et des activités locales. En Haute-Saône, par exemple, la dynamique créée dans le cadre du programme MMPT il y a trois ans (15.000€ d'achat par an) a débouché sur un marché global de 130.000€/an pendant 3 ans, sur l'obtention d'un PEI-Emergence et l'embauche d'une nouvelle salariée que nous souhaitons pérenniser grâce au développement du projet CEFACILS. Les attentes locales actuelles (consommateurs, producteurs, collectivités...) de relocaliser les productions et les consommations nous laissent espérer qu'une solution nouvelle qui aura fait ses preuves sera accueillie favorablement, dupliquée et pérennisera ainsi le projet CEFACILS.

L'outil numérique de gestion des flux des marchés accompagnés sera notamment accessible *via* une page web (cf Partie G - D1.1) de présentation du projet et de mise à dispositions de l'ensemble des



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

outils créés durant le PEI-Fonctionnement (statuts d'un GME agricole, règlement intérieur, fiches synthétiques de méthodologie...). Ce site permettra de diffuser très largement le projet et d'imaginer des sollicitations d'accompagnements qui pourront soit être prises en charge localement, soit être redirigées vers des structures partenaires d'accompagnement. Il restera accessible une fois le projet CEFACILS terminé et pourra être alimenté par l'ADEAR70 et les partenaires qui le souhaitent si du contenu lié émerge *a posteriori*.

L'utilisation du réseau Confédération paysanne qui regroupe des paysannes et paysans sensibles à notre démarche permettra de diffuser très largement le déroulé et les résultats de CEFACILS à un large public d'agriculteurs. Le magazine Campagnes Solidaires s'est par ailleurs d'ores et déjà engagé à consacrer des articles à notre projet.

Pour capitaliser sur les connaissances acquises en cours de projet, nous envisageons d'organiser des ateliers de retours et d'échanges d'expérience entre les producteurs. Un premier atelier sera organisé en début de projet pour capitaliser sur les expérimentations menées dans la phase émergence et avoir un retour des producteur-ices sur les éventuelles modifications à apporter à l'appui ou aux mutualisations logistiques. Un second atelier sera organisé en fin de projet pour en faire le bilan.

Suite à ce bilan, une journée de restitution aux partenaires du projet ainsi qu'aux producteurs adhérents des structures en charge des expérimentations sera organisée, une fiche de synthèse des points forts / faibles du montage de GME et des mutualisations logistiques sera élaborée. Elle pourra être mise en ligne sur le site des structures partenaires du projet. Un article scientifique sera également rédigé afin de valoriser les résultats du projet.

La capitalisation des nos échecs et réussites consignés dans un document synthétique, tout au long des expérimentations permettra également de nourrir des projets différents de CEFACILS mais axés sur les mêmes thématiques afin que la relocalisation des productions et des consommations ne soit plus une simple volonté mais corresponde à des actions effectives.

Enfin, pour diffuser les résultats, des présentations (ou échanges d'expérience) pourront être organisées dans d'autres territoires que ceux ayant participé aux expérimentations. Un groupe de producteurs intéressés pour aider d'autres producteurs à monter de nouveaux collectifs pourrait être mis en place.

Lister les livrables du projet **relatifs à la valorisation** et la diffusion et indiquer les dates prévisionnelles de livraison ou la fréquence de livraison.

Type de livrable	Nombre d'exemplaires prévus	Modalités de diffusion	Date prévisionnelle ou fréquence de livraison
Fiche méthodologie d'évaluation	50	Présentation COPIL, mail et site internet	Avril 2027



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Fiche synthèse diagnostic initial des collectifs	50	COFIL	avril 2028
Atelier collectif producteurs retours d'expérience projet émergence	1	Atelier présentiel	Janvier à février 2027
Ateliers montages nouveaux collectifs	Prévisionnel en fonction des nouveaux débouchés	Présentiel 2 à 3 fois / année de projet	Mars 2027 à janvier 2028 puis mars 2028 à septembre 2028
Fiche synthèse évaluation mi-parcours	50	COFIL et mail	Septembre à novembre 2027
Fiche synthèse évaluation finale	50	COFIL et mail	Septembre à décembre 2028
Journée de restitution producteurs	2	COFIL ou COTECH	Septembre à décembre 2028
Article scientifique	1	Revue et colloque	Novembre 2029
Synthèse cahier des charges plateforme	1	Plateforme	Novembre 2026 à novembre 2027
Plateforme numérique	1	Plateforme	Novembre 2027 à novembre 2028
Site internet	1	Site web	Mars 2027
Contrat type GME	1	Site web	Novembre 2026
Règlement intérieur type	1	Site web	Décembre 2026
Fiche méthodologie construction d'un groupements	1	Site web + flyer	Juin 2028



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

de producteurs			
Fiche méthodologie recherche de marchés	1	Site web + flyer	Juin 2028
Fiche méthodologie contractualisation	1	Site web + flyer	Septembre 2028
Fiche méthodologie réponse marchés publics	1	Site web + flyer	Septembre 2028
Webinaire réseaux	2	Zoom	Mai 2028
Parution Campagnes Solidaires	1 à 2	Abonnement	Mars 2027 et Septembre 2028
Médias locaux	1 à 2	Abonnement	Mars 2028



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PLAN D'ACTION

Lister les différentes actions du projet.

- 1 Pour chacune, indiquer les partenaires mobilisés.
- 2 Renseigner le calendrier prévisionnel de réalisation (début/fin ou périodicité)
- 3 Donner des indications sur la nature et le montant des dépenses associées

La durée maximale est d'un an pour les projets Emergence et de 3 ans maximum pour les projets Fonctionnement.

La liste des dépenses éligibles et leurs modes de calculs sont expliqués dans l'arrêté.

Pour les projets du **volet « Émergence »** : le plan d'action se limite à la phase d'élaboration du projet et de construction de partenariat.

Veillez à bien renseigner le montant total de la subvention demandée (dernière ligne du tableau).

Action Numéro :	Actions (ou sous actions)	Partenaires mobilisés	Calendrier prévisionnel	Montant et nature des dépenses associées
Axe A	A1- Animation et suivi des expérimentations et de leur évaluation	ADEAR70, CERD, Confédération Paysanne 25+90, producteurs, SCIC Ensemble Bi'Eau, CD70, GBM, Manger Bio BFC	Tout au long du projet	60492,55€ Frais salariaux, charges indirectes, frais de déplacements et mises à dispositions gracieuses
Axe A	A2- Création, structuration et fonctionnement des futurs collectifs	ADEAR70, Confédération Paysanne 25+90, CERD, producteurs, SCIC Ensemble Bi'Eau, CD70, GBM, Manger Bio BFC	Tout au long du projet	49278,72€ Prestation droit des contrats 3300€ + Frais salariaux, charges indirectes, frais de déplacements et mises à dispositions gracieuses
Axe A	A3- Partage d'expériences et essaimage du projet	ADEAR70, Confédération Paysanne 25+90, CERD, SCIC Ensemble Bi'Eau, producteurs, CD70, GBM, Manger Bio BFC	Novembre 2026 à Novembre 2027	21440,36€ Frais salariaux, charges indirectes et frais de déplacements et mises à dispositions gracieuses



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Axe B	B1- Structuration d'un outil de gestion répondant aux besoins des territoires et de leurs acteurs	ADEAR70, Confédération Paysanne 25+90, CERD, SCIC Ensemble Bi'Eau, producteurs, CD70, GBM, Institut Agro Dijon, Manger Bio BFC	Novembre 2026 à Novembre 2027 (Année 1)	28468,5€ Frais salariaux, charges indirectes et frais de déplacements et mises à dispositions gracieuses
Axe B	B2- Création d'un outil numérique de gestion	ADEAR70, Confédération Paysanne 25+90, CERD, producteurs, SCIC Ensemble Bi'Eau, GBM, producteurs, CD70, Manger Bio BFC	Novembre 2027 à Octobre 2028 (Année 2)	88718,53€ (dont 69996€ de prestation extérieure) Frais salariaux, charges indirectes et frais de déplacements et mises à dispositions gracieuses
Axe C	C1- Analyse et évaluation des expérimentations	Institut Agro Dijon, ADEAR 70, Confédération Paysanne 25+90, CERD	Tout au long du projet	76268,97€ (dont 1468,72€ de prestation extérieure) Frais salariaux, frais indirects, frais de déplacement et mises à dispositions gracieuses
Axe D	D1- Conception d'outils et diffusion de communication	ADEAR70, Confédération Paysanne 25+90, CERD	Tout au long du projet	25810,79€ (dont 3840€ de prestation extérieure) Prestation extérieure, frais salariaux, frais indirects, frais de déplacement et mises à dispositions gracieuses
Axe D	D2- Essaimage du projet	ADEAR70, Confédération Paysanne 25+90, CERD, Institut Agro Dijon	Juillet à octobre 2029	28605,52€ (dont 4788€ de prestation extérieure) Prestation extérieure, frais salariaux, frais indirects, frais de déplacement et mises à dispositions gracieuses



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Axe E	E1- Pilotage du projet	ADEAR70, Confédération Paysanne 25+90, CERD, Institut Agro Dijon, Secours Populaire Français, SCIC Ensemble Bi'Eau, producteurs, CD70, GBM, Manger Bio BFC	Tout au long du projet	45767,29€ (dont 4460,16€ de prestation extérieure) Prestation extérieure, frais salariaux, frais indirects, frais de déplacement et mises à dispositions gracieuses
Axe E	E2- Formation et montée en compétences des partenaires	ADEAR70, Confédération Paysanne 25+90, CERD, SCIC Ensemble Bi'Eau	Tout au long du projet	20503,99€ (dont 9260€ de prestation extérieure) Prestation extérieure, frais salariaux, frais indirects, frais de déplacement et mises à dispositions gracieuses
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention				445355,22 €

SUIVI - EVALUATION DU PROJET

Ces indicateurs ont pour finalité l'évaluation des résultats du projet. Certains sont obligatoires, d'autres (facultatifs) peuvent être définis et adaptés pour chaque projet. *Ces indicateurs seront indispensables pour remplir le bilan qualitatif demandé pour le paiement de l'aide.*

Indicateur	Valeur cible
Indicateurs obligatoires	
Nombre de journées techniques organisées	Sur 2 ans : 4 COFIL (4 demi-journées) 8 COTECH (8 demi-journées)
Nombre d'agriculteurs et d'agricultrices directement informé(es) des résultats de l'action dont agricultrices	Environ 1500 agriculteurs (dont 400 agricultrices) Possible d'informer plus largement dans nos réseaux respectifs
Nombre d'articles publiés dans la presse spécialisée	1 à 2 (publications Campagnes Solidaires)
Nombre de publications scientifiques	1



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Nombre d'évènements nationaux ou européens où le projet a été présenté	1
Indicateurs facultatifs (vous pouvez proposer vos propres indicateurs)	
Nombre d'agriculteurs impliqués dans le projet de recherche (pilotage ou participation aux essais)	5 producteur-ices partenaires Environ 50 producteurs et productrices impliqués-es dans les expérimentations
Nombre de techniciens directement informés des résultats de l'action	50 minimum
Nombre de participants aux journées techniques	Selon la disponibilité des producteurs et des acteurs, valeur cible de 10 personnes
Montants totaux de produits vendus au sein des expérimentations	De 0 à 1M € sur 2 ans
Satisfaction globale des partenaires de coopération / réalisation du projet	échelle de 0 à 5
Satisfaction / Répartition des tâches	échelle de 0 à 5
Satisfaction / nombre d'heures engagées dans le projet	échelle de 0 à 5
Renforcement des relations / poursuite de la coopération (pour le projet en mode fonctionnement)	échelle de 0 à 5
Satisfaction / Avantages perçus de la coopération	échelle de 0 à 5
Satisfaction globale des producteurs / test du GME ou autre forme organisationnelle	échelle de 0 à 5
Nombre de producteurs et productrices potentiellement intéressés-es pour poursuivre la démarche initiée dans l'expérimentation	40
Satisfaction globale des producteurs ayant participé à l'expérimentation (échelle de 0 à 5)	échelle de 0 à 5



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

BUDGET PREVISIONNEL

Vous devez ici présenter un budget simplifié qui doit permettre d'évaluer la cohérence globale du projet, notamment au travers de la répartition des actions et des dépenses entre partenaires.

Les montants doivent être cohérents avec ceux du tableau J. et avec les dépenses présentées dans l'annexe financière 1.

Pour chaque ligne (action ou sous action), des éléments précisant la nature et le montant des dépenses prévisionnelles sont attendus. Ceci s'applique pour toutes les dépenses éligibles au projet.

Les types des dépenses éligibles sont :

- Pour les projets en « Emergence » : Frais de Personnel, et « autres Frais » (35 % de frais de personnel). *Ces autres frais ne peuvent se réduire aux frais de structures : des indications sont attendues sur la nature des dépenses pour évaluer la pertinence du projet*
- Pour les projets en « Fonctionnement » : frais de personnels, coûts indirects (15 % des frais de personnel) et coûts directs.

Budget prévisionnel [Chef de File] : ADEAR 70				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, coûts indirects, coûts directs sur devis)	Éléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action A1	Frais de personnel et coûts directs, frais de déplacements	Suivi des expérimentations et animation	9515,35€	Non assujetti
Action A2	Frais de personnel et coûts directs, frais de déplacements	Recherche des producteurs, structuration, conception des documents type	47210,9€	Non assujetti
Action A3	Frais de personnel et coûts directs, frais de déplacements	Partage du savoir-faire acquis et apprentissage des savoir-faire acquis par les autres structures tout au long des projets d'expérimentations	11773,27€	Non assujetti
Action B1	Frais de personnel et coûts directs	Rédaction d'un cahier des charges pour l'outil numérique en lien avec un développeur	20737,67€	Non assujetti
Action B2	Frais de personnel et coûts directs	Suivi du développement de l'outil	13336,6€	Non assujetti



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Action C1	Frais de personnel et coûts directs	Lien producteurs, expérimentation avec l'institut de recherche	2564,73€	Non assujetti
Action D1	Frais de personnel et coûts directs	Rédaction des outils de communication	18466,06€	Non assujetti
Action D2	Frais de personnel et coûts directs, frais de déplacements	Organisation de webinaire, participation à des conférence-débat, lobbying auprès des acteurs	18944,53€	Non assujetti
Action E1	Frais de personnel et coûts directs, frais de déplacements	Pilotage du projet, calendrier des actions, suivi de l'avancement.	10041,15€	Non assujetti
Action E2	Frais de personnel, coûts directs, frais de déplacements	Recherche et participation à des formations techniques.	3674,73€	Non assujetti
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			156264,98€	TTC

Budget prévisionnel : CESAER				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, coûts indirects, coûts directs sur devis)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action A1	Frais de personnels, coûts indirects	Suivi des expérimentations	1025,89€	HT
Action A2	Frais de personnels, coûts indirects	Suivi de la création, structuration et du fonctionnement des collectifs	5129,46€	HT
Action B1	Frais de personnels, coûts indirects	Rédaction d'un cahier des charges pour l'outil numérique en lien avec un développeur	3590,62€	HT
Action B2	Frais de personnels, coûts indirects	Suivi du développement de l'outil	2308,26€	HT
Action C1	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Analyse environnementale, sociale et économique du projet.	64 523,33€	HT
Action D1	Frais de déplacement	Participation à un colloque	940€	HT



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Action E1	Frais de personnel et coûts directs	Pilotage du projet, calendrier des actions, suivi de l'avancement.	2766,24€	HT
Toutes les actions	Mise à disposition gracieuse enseignants chercheurs à hauteur de 2450,375 heures	Participation aux différentes étapes du projet	0€	HT
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			80283,80€	HT

Budget prévisionnel : CERD				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, coûts indirects, coûts directs sur devis)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action A1	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Mise en place et suivi des expérimentations	6617,99€	Non assujetti
Action A2	Frais de personnel et coûts directs	Recherche des producteurs, création et structuration du collectif	9269,67€	Non assujetti
Action A3	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Partage du savoir-faire acquis et apprentissage des savoirs-faire acquis par les autres structures tout au long des projets d'expérimentations	5423,37€	Non assujetti
Action B1	Frais de personnel et coûts directs	Rédaction d'un cahier des charges pour l'outil numérique en lien avec un développeur	1410,6€	Non assujetti
Action B2	Frais de personnel et coûts directs	Suivi du développement de l'outil et test	1282,37€	Non assujetti
Action C1	Frais de personnel et coûts directs	Lien producteurs, expérimentation avec l'institut de recherche	1795,31€	Non assujetti



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Action D1	Frais de personnel et coûts directs	Rédaction des outils de communication	1025,89€	Non assujetti
Action D2	Frais de personnel et coûts directs	Organisation de webinaires, participation à des conférence-débat, lobbying auprès des acteurs	1941,87€	Non assujetti
Action E1	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Pilotage du projet, calendrier des actions, suivi de l'avancement.	3912,81€	Non assujetti
Action E2	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Recherche et participation à des formations techniques.	1989,87€	Non assujetti
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			34669,74€	TTC

Budget prévisionnel : Confédération Paysanne 25+90				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, couts indirects, couts directs sur devis)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action A1	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Mise en place et suivi des expérimentations	7146,51€	Non assujetti
Action A2	Frais de personnel et coûts directs	Recherche des producteurs, création et structuration du collectif	9782,61€	Non assujetti
Action A3	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Partage du savoir-faire acquis et apprentissage des savoirs-faire acquis par les autres structures tout au long des projets d'expérimentations	5103,1€	Non assujetti
Action B1	Frais de personnel et coûts directs	Rédaction d'un cahier des charges pour l'outil	1410,6€	Non assujetti



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

		numérique en lien avec un développeur		
Action B2	Frais de personnel et coûts directs	Suivi du développement de l'outil et test	1282,37€	Non assujetti
Action C1	Frais de personnel et coûts directs	Lien producteurs, expérimentation avec l'institut de recherche	1795,31€	Non assujetti
Action D1	Frais de personnel et coûts directs	Rédaction des outils de communication	1025,89€	Non assujetti
Action D2	Frais de personnel et coûts directs	Organisation de webinaires, participation à des conférence-débat, lobbying auprès des acteurs	1941,87€	Non assujetti
Action E1	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Pilotage du projet, calendrier des actions, suivi de l'avancement.	3426,81€	Non assujetti
Action E2	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Recherche et participation à des formations techniques.	1764,87€	Non assujetti
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			34679,94€	TTC

Budget prévisionnel : SCIC Ensemble Bi'Eau				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, couts indirects, couts directs sur devis)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action A1	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Co-expérimentation d'un approvisionnement par des structures agricoles diversifiées	3358,26€	HT
Action A2	Frais de personnel et coûts directs	Structuration d'une nouvelle solution d'approvisionnement	1025,89€	HT



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Action A3	Frais de personnels et de déplacements, coûts indirects	Partage du modèle économique spécifique à la SCIC	2987,73€	HT
Action B1	Frais de personnel, coûts indirects	Confrontation de l'outil actuel SCIC au projet d'outil CEFACILS	769,42€	HT
Action B2	Frais de personnel, coûts indirects	Avis sur l'adaptabilité	512,95€	HT
Action C1	Frais de personnel et coûts directs	Lien producteurs, expérimentation avec l'institut de recherche	256,47€	HT
Action D1	Frais de personnel et coûts directs	Appui à la rédaction des outils de communication	512,95€	HT
Action D2	Frais de personnel et coûts directs, frais de déplacements	Organisation de webinaire, lobbying auprès des acteurs	622,86€	HT
Action E1	Frais de personnel et coûts directs, frais de déplacements	Participation aux COPIL et COTECH	3810,81€	HT
Action E2	Frais de personnel et coûts directs, frais de déplacements	Recherche et participation à des formations techniques.	1922,37€	HT
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			15779,7€	HT

Budget prévisionnel : Producteurs et productrices				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, coûts indirects, coûts directs sur devis)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujéti ou non à la TVA
Action A2	Frais de personnel et de déplacement, coûts indirects	Structuration d'un nouvelle solution d'approvisionnement	2541,64€	HT
Action B1	Frais de personnel, coûts indirects	Appui à la rédaction du cahier des charges	549,59€	HT
Action C1	Frais de personnel, coûts directs	Participation à l'évaluation du projet	3847,1€	HT
Action D2	Frais de personnel, coûts directs	Participation à une restitution du projet	366,39€	HT



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Action E1	Frais de personnel et de déplacement, coûts indirects	Frais de remplacement + Bénévolat pour les expérimentations et autres actions du projet + frais de déplacements	17349,3€	HT
Action E2	Frais de personnel et de déplacement, coûts indirects	Recherche et participation à des formations techniques.	1892,17€	HT
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			26546,18€	HT

Ci-dessous figurent les dépenses liées à des prestations extérieures :

Budget prévisionnel : Développeur Web				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, coûts indirects, coûts indirects)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujéti ou non à la TVA
Action B2	Coûts directes - Prestation	Outil numérique	69996€	TTC
Action D1	Coûts directes - Prestation	Site internet	3840€	TTC
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			73836€	TTC

Budget prévisionnel : Prestation Droit des contrats				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, coûts indirects, coûts indirects)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujéti ou non à la TVA
Action A2	Coûts directs - Prestation	Consultations rédaction GME	3300€	HT
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			3300 €	HT

Budget prévisionnel : Formation des partenaires				
Action (ou sous action)	Type de dépense	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

	(frais de personnels, couts indirects, couts indirects)			partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action E2	Coûts directs - Prestation	Frais de formation	3000€	HT
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			3000€	HT

Budget prévisionnel : Suivi-accompagnement du projet				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, couts indirects, couts indirects)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action E2	Coûts directs - Prestation	Frais de suivi-accompagnement	6 260 €	HT
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			6260 €	HT

Budget prévisionnel : Communication (graphisme et impressions)				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, couts indirects, couts indirects)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action D2	Coûts directs - Prestation	Réalisation de livrables de communication	4788 €	TTC
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			4788 €	TTC

Budget prévisionnel : Repas sur Dijon				
Action (ou sous action)	Type de dépense (frais de personnels, couts indirects, couts indirects)	Eléments descriptifs de la nature de la dépense	Montant (€)	HT ou TTC selon que le partenaire est assujetti ou non à la TVA
Action C1	Coûts directs - Prestation	Traiteur repas lors des événements à Dijon	1486,72 €	HT



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale

GO PEI « CEFACILS »

Action E1	Coûts directs - Prestation	Traiteur repas lors des événements à Dijon	4460,16 €	HT
Montant TOTAL des dépenses éligibles demandées à la subvention			5946,88 €	HT

Vos données personnelles collectées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté ou par des sous-traitants. Ceci dans le cadre des missions d'autorité de gestion des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural dévolues à la Région-Bourgogne-Franche-Comté. Ces traitements visent à permettre l'éventuel octroi d'une aide et l'évaluation du dispositif concerné. Ces données seront conservées jusqu'au 31/12/2033. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données). Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction Europe et Rayonnement International, 17, boulevard de la Trémouille – CS 23502 - 21035 DIJON cedex. Ou par voie électronique feader@bourgognefranchecomte.fr. Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

Annexe 2-1, Annexe financière :
Plan de financement prévisionnel détaillé par partenaire

Tableau des partenaires

Identification du partenariat et situation au regard de la TVA			
	Nom de l'organisme	Situation au regard de la TVA	Dépenses présentées HT ou TTC
Chef de file	ADEAR 70	Non assujetti	TTC
Partenaire 1	Institut Agro Dijon	Assujetti totalement ou partiellement	HT
Partenaire 2	CERD	Non assujetti	TTC
Partenaire 3	Confédération Paysanne 25+90	Non assujetti	TTC
Partenaire 4	Secours Populaire Français	Non assujetti	TTC
Partenaire 5	SCIC Ensemble Bi'Eau	Assujetti totalement ou partiellement	HT
Partenaire 6	Producteurs et productrices	Assujetti totalement ou partiellement	HT
Partenaire 7	Conseil départemental de Haute-Saône	Non assujetti	TTC
Partenaire 8	Grand Besançon Métropole	Non assujetti	TTC
Partenaire 9	Manger Bio BFC	Assujetti totalement ou partiellement	HT

Dépenses prévisionnelles (à la demande d'aide)

Les dépenses prévisionnelles à indiquer ci-dessous sont celles figurant dans la demande d'aide déposée.

Feuillet E : synthèse des dépenses pr

Les cases en bleu sont remplies automatique

	Montant présenté au total pour le projet	Taux d'aide applicable (%)	Montant maximal d'aide PEI
Frais de personnel	270 634,77 €	100%	270 634,77 €
Coûts indirects	40 595,22 €	100%	40 595,22 €
Frais de déplacement	36 994,35 €	100%	36 994,35 €
Dépenses sur devis	97 130,88 €	100%	97 130,88 €
Dépenses d'investissement	0,00 €	100%	0,00 €
Contribution en nature	0,00 €	100%	0,00 €
Coût total du projet	445 355,22 €	/	445 355,22 €



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

4

5. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

①

Financement public

Identification des financeurs publics sollicités	Montant demandé en €	Sollicité dans le cadre d'une autre demande	Montant obtenu en €
Financeurs publics sollicités <u>dans la présente demande d'aide du projet PEI</u> au titre du PSN : FEADER 80 % + Région 20 % Autres financements publics attendus pour le projet (sollicités dans le cadre d'une autre demande) : _____	_4_ _4_ _5_ _3_ _5_ _5_ _2_ _2_ _ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_	☐	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Sous-total financement public	_4_ _4_ _5_ _3_ _5_ _5_ _2_ _2_		

②

Contributions privées

Identification du financeur privé	Montant demandé en €	Montant obtenu en €
Préciser : _____	_ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Sous-total contributions privées	_ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_	

③

Emprunts

Identification du prêteur	Montant demandé en €	Type de prêt	Montant obtenu en €
Prêt au taux du marché (préciser la personne morale ou physique banque, société de crédits, ...) : Prêt ayant une subvention équivalente (*) (préciser : banque, société de crédits, ...)	_ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_ _ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_	Prêt accordé : ☐ oui ☐ non	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
(*) Prêt ayant une subvention équivalente : subvention incluse dans un prêt via un taux d'intérêt inférieur au taux du marché. La différence entre le taux du marché et le taux pratiqué est considérée comme une aide. Les prêts à taux zéro (PTZ) sont des prêts qui contiennent une subvention équivalente.			
Sous-total emprunts	_ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_		

④

Financements du demandeur (ressources propres)

Source de financement	Montant en €
Autofinancement	_ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_
Autre	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Sous-total financements du demandeur	_ _ _ _ _ _0_ _0_ _0_



Cofinancé par
l'Union européenne



Convention de partenariat pour l'opération partenariale
GO PEI « CEFACILS »

TOTAL ① + ② + ③ + ④

TOTAL général = coût du projet
(doit être égal au total des dépenses
prévues)

|_4_|_4_|_5_| |_3_|_5_|_5_|, |_2_|_2_|

Annexe 2-2, annexe financière : Plan de financement de la décision attributive de l'aide FEADER

Ne pas compléter cette annexe au moment du dépôt de la demande d'aide. Les partenaires-bénéficiaires finaliseront le projet de convention sur la base des éléments transmis par le service instructeur après la phase de sélection

Montants éligibles retenus sur le projet (contractuel)

Répartition entre postes de dépenses à respecter à l'échelle du projet

Montants éligibles retenus à l'instruction

Répartition modifiable entre partenaires pour chaque poste de dépense sur demande PREALABLE par courrier auprès du service instructeur

Plan de financement sur l'assiette du type d'opération (dépenses éligibles et montants retenus) :

	Montant (€)	Montant de FEADER (€)
Montant de l'aide du financeur public en contrepartie du FEADER : Région BFC		
Montant d'autofinancement		-
Montant d'ESB	-	
Montant des contributions privées	-	
Montant des recettes retenues	-	
Montant total		